

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EVS BROADCAST EQUIPMENT**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue du Bois St-Jean

N° : 13

Boîte :

Code postal : 4102

Commune : Ougrée

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : www.evs.com

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0452.080.178

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

15-06-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 21-05-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.5, C-cap 6.5.2, C-cap 6.12, C-cap 6.17, C-cap 6.20, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Vincent Frédéric

Executive Vice President Renault Group IS/IT & Digital,
Chairman of Renault Digital and member of the Renault
Group's Board of Management
Sente de Pierre Roux 74
78370 Plaisir
FRANCE
Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2026-05-19

Administrateur

Miserez Marco

Senior Equity Investment Manager at Belfius Insurance
Avenue Don Bosco 19 5
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2026-05-19

Administrateur

Counson Michel

Ingénieur
Rue Bois Saint Jean 18
4102 Ougrée
BELGIQUE
Début de mandat : 2016-05-17

Fin de mandat : 2024-05-21

Administrateur délégué

7 Capital sprl

0895361369
Rue de Payot 14
1380 Lasne
BELGIQUE
Début de mandat : 2017-05-16

Fin de mandat : 2025-05-20

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

DE VRIEZE Chantal

Accompany YOU sprl

0666587562
Rue Elise 34
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-16
Début de mandat : 2019-05-21

Fin de mandat : 2027-05-18

Fin de mandat : 2023-05-16

Administrateur

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

CAMBIER Anne

Frinso Srl

0790649572
rue des Bovrées 7
1325 Chaumont-Gistoux
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-16

Fin de mandat : 2027-05-18

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

CHANDRAMOULI Soumya

InnoConsult SPRL

0811760534

De Cauwerstraat 41

9100 Sint-Niklaas

BELGIQUE

Début de mandat : 2016-05-17

Fin de mandat : 2024-05-21

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

DE PRYCKER Martin

InnoVision BV

0732512722

Heiebreestraat 24

9031 Drongen

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-16

Fin de mandat : 2027-05-18

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

VAN HERCK Serge

The House of Value Advisory & Solutions

0661828030

Oudenaaksestraat(E) 7/A

1671 Elingen

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-19

Fin de mandat : 2024-05-21

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par :

DESCHUYFFELEER Johan

EY Réviseurs d'entreprises SRL (B-00160)

0446334711

Kouterveldstraat 7B 001

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2025-05-20

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

D'ADDARIO Carlo-Sébastien (A-02506)

Kouterveldstraat 7B 001

1831 Diegem

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>142.446.745,11</u>	<u>131.528.707,99</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	31.273.088,22	22.379.803,04
Stocks		30/36	31.273.088,22	22.379.803,04
Approvisionnements		30/31	19.314.504,62	13.598.958,07
En-cours de fabrication		32	2.887.857,93	1.827.080,87
Produits finis		33	6.042.022,35	5.166.083,24
Marchandises		34	3.028.703,32	1.787.680,86
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	57.008.476,13	54.889.154,69
Créances commerciales		40	54.347.557,25	50.457.393,95
Autres créances		41	2.660.918,88	4.431.760,74
Placements de trésorerie		6.5.1/6.6 50/53	34.930.399,44	35.132.360,05
Actions propres		50	17.174.136,97	17.446.864,92
Autres placements		51/53	17.756.262,47	17.685.495,13
Valeurs disponibles		54/58	12.576.882,95	13.019.824,39
Comptes de régularisation		6.6 490/1	6.657.898,37	6.107.565,82
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	210.479.188,61	193.152.531,61

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital				
Capital souscrit				
Capital non appelé				
En dehors du capital				
Primes d'émission				
Autres				
Plus-values de réévaluation				
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserve légale				
Réserves statutairement indisponibles				
Acquisition d'actions propres				
Soutien financier				
Autres				
Réserves immunisées				
Réserves disponibles				
Bénéfice (Perte) reporté(e)				
			(+)/(-)	
Subsides en capital				
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net				
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
Pensions et obligations similaires				
Charges fiscales				
Grosses réparations et gros entretien				
Obligations environnementales				
Autres risques et charges				
Impôts différés				

10/15	<u>153.924.855,12</u>	<u>142.855.457,95</u>
6.7.1 10/11	23.234.748,12	23.234.748,12
10	8.772.323	8.772.323
100	8.772.323	8.772.323
101		
11	14.462.425,12	14.462.425,12
1100/10	14.462.425,12	14.462.425,12
1109/19		
12		
13	79.017.458,75	78.245.690,98
130/1	18.051.369,27	18.324.097,22
130	877.232,3	877.232,3
1311		
1312	17.174.136,97	17.446.864,92
1313		
1319		
132	3.144.001,55	2.372.233,78
133	57.822.087,93	57.549.359,98
14	48.580.855,03	38.006.115,96
15	3.091.793,22	3.368.902,89
19		
16	<u>8.710.936,41</u>	<u>4.985.163,58</u>
160/5	8.129.894,31	4.329.614,01
160	87.705,04	87.990,01
161		
162		
163		
6.8 164/5	8.042.189,27	4.241.624
168	581.042,1	655.549,57

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	47.843.397,08	45.311.910,08
Dettes à plus d'un an	6.9	17	569.838,61	1.683.870,57
Dettes financières		170/4	560.576,44	1.674.608,4
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	560.576,44	1.674.608,4
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	9.262,17	9.262,17
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	44.321.249,71	40.564.758,37
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.114.031,96	1.104.604,39
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	23.774.451,84	12.993.021,58
Fournisseurs		440/4	23.774.451,84	12.993.021,58
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	3.038.583,31	4.126.810,62
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	7.792.704,99	7.211.425,58
Impôts		450/3	669.819,34	954.846,52
Rémunérations et charges sociales		454/9	7.122.885,65	6.256.579,06
Autres dettes		47/48	8.601.477,61	15.128.896,2
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.952.308,76	3.063.281,14
TOTAL DU PASSIF		10/49	210.479.188,61	193.152.531,61

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	175.654.751,25	142.658.287,55
Chiffre d'affaires	6.10	70	145.054.357,38	118.283.046,62
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	1.158.916,84	1.000.729,42
Production immobilisée		72	26.390.219,56	20.266.317,69
Autres produits d'exploitation	6.10	74	3.051.257,47	3.108.193,82
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	148.439.825,12	121.361.957,74
Approvisionnements et marchandises		60	30.594.095,54	26.602.144,53
Achats		600/8	38.823.027,33	30.255.784,5
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-8.228.931,79	-3.653.639,97
Services et biens divers		61	48.059.453,26	38.547.884,96
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	36.917.347,81	31.397.813,59
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	28.343.401,19	20.068.060,49
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	280.900,47	2.603.718,25
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	3.800.280,3	1.270.415,48
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	444.346,55	871.920,44
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	27.214.926,13	21.296.329,81

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	3.104.198,18	3.592.860,56
Produits financiers récurrents		75	3.104.198,18	3.592.860,56
Produits des immobilisations financières		750	665.745,22	324.549,26
Produits des actifs circulants		751	225.499,42	75.078,53
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.212.953,54	3.193.232,77
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	1.949.941,77	1.712.904,47
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.949.941,77	1.712.904,47
Charges des dettes		650	384.562,99	313.323,84
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.565.378,78	1.399.580,63
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	28.369.182,54	23.176.285,9
Prélèvement sur les impôts différés		780	74.507,47	105.342,41
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	1.786.092,77	-353.576,85
Impôts		670/3	1.845.197,27	235.578,01
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	59.104,5	589.154,86
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	26.657.597,24	23.635.205,16
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	226.002,23	313.547,39
Transfert aux réserves immunisées		689	997.770	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	25.885.829,47	23.948.752,55

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	63.891.945,43	59.857.014,64
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	25.885.829,47	23.948.752,55
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	38.006.115,96	35.908.262,09
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	48.580.855,03	38.006.115,96
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	15.311.090,4	21.850.898,68
Rémunération de l'apport	694	14.776.524,4	21.486.029,39
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696	534.566	364.869,29
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041	11.648.582,02	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	11.648.582,02	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	582.428,58	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	582.428,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	11.066.153,44	

**FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE
DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	XXXXXXXXXX	17.205.313,75
8025		
8035		
(+)/(-) 8045		
8055	17.205.313,75	
8125P	XXXXXXXXXX	17.205.313,75
8075		
8085		
8095		
8105		
(+)/(-) 8115		
8125	17.205.313,75	
81312	<u>0</u>	

**FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE
2015**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056	150.559.118,15
8126	150.559.118,15
81313	<u>0</u>

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	138.785,63
8022	1.185.237,38	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	1.324.023,01	
8122P	XXXXXXXXXX	82.793,59
8072	121.596,5	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	204.390,09	
211	1.119.632,92	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	XXXXXXXXXX	5.211.709,74
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	3.270.095,95	
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	8.481.805,69	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	XXXXXXXXXX	5.211.709,74
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	163.504,77	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	5.375.214,51	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>3.106.591,18</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	56.596.694,94
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	33.790,55	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	56.630.485,49	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	XXXXXXXXXX	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	2.725.069,02	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	24.709.995,69	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>31.920.489,8</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	516.827,46
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	57.162,37	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	573.989,83	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	478.328,53
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	42.598,77	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	520.927,3	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	53.062,53	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	5.066.004,7
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.795.314,45	
Cessions et désaffectations	8173	118.469,82	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	2.478,88	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	6.745.328,21	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	3.688.830,68
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.062.487,32	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	111.959,34	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	4.639.358,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>2.105.969,55</u>	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****DONT**

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	737.681,7
8164		
8174		
(+)/(-) 8184		
8194	737.681,7	
8254P	XXXXXXXXXX	
8214		
8224		
8234		
(+)/(-) 8244		
8254		
8324P	XXXXXXXXXX	737.681,7
8274		
8284		
8294		
8304		
(+)/(-) 8314		
8324	737.681,7	
(25)		
250		
251		
252		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	22.900

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195	22.900	
8255P	XXXXXXXXXX	

Plus-values au terme de l'exercice**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325		
(26)	22.900	

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	9.643.951,74
8166	4.615.544,09	
8176		
(+)/(-) 8186	-11.651.060,9	
8196	2.608.434,93	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	<u>2.608.434,93</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	7.483.216,39
8361	1.907.514,45	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	9.390.730,84	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	2.029.189
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	2.029.189	
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>7.361.541,84</u>	
281P	XXXXXXXXXX	10.232.896,62
8581		
8591	1.732.896,62	
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)	<u>8.500.000</u>	
8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	99.000

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

99.000**Plus-values au terme de l'exercice**

8452P

XXXXXXXXXX**Mutations de l'exercice**

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

XXXXXXXXXX**Mutations de l'exercice**

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

XXXXXXXXXX**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

99.000**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P

XXXXXXXXXX**Mutations de l'exercice**

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE**

8652

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

8363	
8373	
(+)/(-) 8383	
8393	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8453P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

8413	
8423	
8433	
(+)/(-) 8443	
8453	

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

8473	
8483	
8493	
8503	
(+)/(-) 8513	
8523	

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

(+)/(-) 8543	
8553	

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)	
-------	--

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P	XXXXXXXXXX	87.614,61
--------	------------	------------------

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

8583	22.107,7
8593	41.055
8603	
8613	
(+)/(-) 8623	
(+)/(-) 8633	

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)	68.667,31	
---------	------------------	--

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653	
------	--

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 12-2C 28108 Alcobendas ESPAGNE	Ordinaires	3.006	100		2022-12-31	EUR	262.073	17.301
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Floor 3 NJ 07004 FAIRFIELD ETATS-UNIS	Ordinaires	1.000	100		2022-12-31	USD	8.757.330	1.820.755
EVS Broadcast Equipment Ltd Room A, 35/F, Lee & Man Commercial Center 169 Electric Road North Point HONG-KONG	Ordinaires	10.000	99,99	0,01	2022-12-31	HKD	81.093.961	19.258.547
EVS Broadcast México S.A. de C.V. World Trade Center, Cd. De Mexico, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, 03810 Mexico MEXIQUE	Ordinaires	50.000	100		2022-12-31	MXN	2.943.076	-163.185
EVS Broadcast UK Ltd One Angel Court Tmf Group 13th Floor London EC2R 7HJ ROYAUME-UNI	Ordinaires	50.000	100		2022-12-31	GBP	719.544	82.711
EVS Deutschland GmbH Fraunhoferstrasse 7 85737 Ismaning (München) ALLEMAGNE	Ordinaires		100		2022-12-31	EUR	1.509.812	388.978
EVS France Avenue André Morizet 62 bis 92100 Boulogne-Billancourt FRANCE	ordinaires	2.500	100		2022-12-31	EUR	1.010.984	72.274
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet 62 bis 92100 Boulogne-Billancourt Cedex FRANCE	Ordinaires	100	100		2022-12-31	EUR	956.050	92.682

N°	0452080178						C-cap 6.5.1	
EVS International SARL Route du Petit-Moncor 1A 1752 Villars-sur-Glâne SUISSE	Ordinaires	20	100	2022-12-31	CHF	33.185	213	
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2 25126 Brescia ITALIE	Ordinaires		100	2022-12-31	EUR	151.542	9.520	
EVS Nederland B.V. Hercules 28 5216 RK Gilze PAYS-BAS	Ordinaires	400	100	2022-12-31	EUR	86.008	8.988	
EVS Netherlands B.V. Hercules 28 5126 RK Gilze PAYS-BAS	Ordinaires		100	2022-12-31	EUR	-4.862.720	2.699.661	
EVS Toulouse S.A.S. 6, rue Brindejont des Moulinais, Bât. A, 31500 Toulouse Cedex 5 FRANCE	Ordinaires	3.350	100	2022-12-31	EUR	3.301.385	476.209	
Mecalec SMD 0467121712 Rue Nicolas Fossoul 54 4100 Seraing BELGIQUE	Ordinaires	99	49,5	2022-12-31	EUR	4.062.373	632.938	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	244.332,1	174.395,05
8681	244.332,1	174.395,05
8682		
8683		
52	17.510.875,2	17.510.875,2
8684	17.510.875,2	17.510.875,2
53	1.055,17	224,88
8686	1.055,17	224,88
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges à reporter
- Intérêts acquis

Exercice
6.571.785,23
86.113,14

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	8.772.323
(100)	8.772.323	

Modifications au cours de l'exercice
 Total dilué hors actions propres

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	8.641.938,47	14.114.079
8702	XXXXXXXXXX	1.322.067
8703	XXXXXXXXXX	13.004.957

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	539.144,59
8722	893.820
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	680.875
8746	13.494.942,5
8747	680.875
8751	1.600.000

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

7. SHAREHOLDING

The situation as it appears from the last official ownership statements received by the company and the situation of treasury shares as of December 31st, 2023, is as follows:

Shareholder	Number of shares	% statutory basic ⁽¹⁾
Treasury shares EVS	893,820	6.2%
Michel Cousson	835,906	5.8%
Otus Capital Management Limited	714,792	4.99%
Ennismore Fund Management	435,497	3.0%
Banque Degroof Petercam N.V.	428,241	2.99%
Undeclared	11,018,768	76.9%
Total	14,327,024	100.0%
Total excl. Treasury shares	13,433,204	
Outstanding warrants as of Dec. 31	680,875	
Total diluted	15,007,899	
Total diluted, excl. treasury shares	14,114,079	

⁽¹⁾ As % of the number of issued shares, including the treasury shares.

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision pour garantie technique
Autres provisions

Exercice
1.728.841,52
6.313.347,75

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	1.114.031,96
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	1.114.031,96
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) **1.114.031,96**

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	560.576,44
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	560.576,44
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 **560.576,44**

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	9.262,17

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 **9.262,17**

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	1.674.608,4
8932	
8942	
8952	
8962	1.674.608,4
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	9.262,17
9062	1.683.870,57

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	671.739,29
450	
9076	
9077	7.122.885,65

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charges à imputer
- Produits à reporter

Exercice
205.636,07
2.502.340,59

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventes Broadcast

Ventilation par marché géographique

Asie - Pacifique

Amérique du Nord & Amérique Latine

Europe

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	145.054.357,38	118.283.046,62
	31.454.043,43	18.643.215,67
	47.631.735,43	41.065.002,75
	65.968.578,52	58.578.828,2
740	296.770,5	190.756,84
9086	402	393
9087	391,7	366
9088	625.226	593.945
620	24.111.699,13	21.573.098,96
621	6.217.041,58	5.710.375,58
622	1.932.314,13	1.619.941,83
623	4.656.292,97	2.494.397,22
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-284,97	31.516,48
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	1.129.305,85	2.603.138,91
Reprises	9111	729.250,59	100.241,31
Sur créances commerciales			
Actées	9112	636.312,44	820.806,73
Reprises	9113	755.467,23	719.986,08
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	3.800.565,27	1.270.415,48
Utilisations et reprises	9116	284,97	0
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	233.002,5	230.516,12
Autres	641/8	211.344,05	641.404,32
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,9	6,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	5.822	12.176
Frais pour la société	617	156.887,86	390.851,84

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Ecart de conversion des devises

Produits financiers divers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	277.109,67	248.787,33
9126		
754	1.614.896,78	2.160.939,78
	0	551.851,96
	1.163.270,19	1.318
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	860.352,76	1.318.283,95
655	547.090,37	2.301,92
	542.498,64	392.318,6

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Réserves occultes
DNA
Subsides exonérés
Provisions imposables
RDT
DRI
DPI
Base minimale

Codes	Exercice
9134	1.845.197,27
9135	1.618.984,08
9136	
9137	226.213,19
9138	
9139	
9140	
	4.107.857,21
	1.695.696,8
	-547.879,13
	3.699.702,75
	-64.350
	-20.973.994,76
	-5.042.422,83
	927.883,62

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5.726.217,78
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	6.876.252,03	6.080.141,55
9146	1.069.054,89	768.608,04
9147	7.855.704,64	7.131.388,47
9148	6.392.440,88	5.990.910,87

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	31.920.489,8
91621	12.000.000
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de ventes

Exercice
1.728.841,52

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. En outre, depuis le 1er janvier 2012, les employés d'EVS en Belgique sont automatiquement affiliés à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (y compris les frais de gestion, les primes d'assurance vie, d'invalidité et d'exonération des risques) à raison de 3% du salaire annuel brut.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les rendements garantis par les compagnies d'assurance sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance de groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Autres garanties

Exercice
917.687,7

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	15.861.541,84	15.686.924,01
(280)	7.361.541,84	5.454.027,39
9271		
9281	8.500.000	10.232.896,62
9291	25.713.856,26	25.271.582,88
9301		
9311	25.713.856,26	25.271.582,88
9321		
9331		
9341		
9351	12.286.214,68	6.344.397,36
9361		
9371	12.286.214,68	6.344.397,36
9381		
9391		
9401		
9421	665.745,22	324.549,26
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	99.000	99.000
9263	99.000	99.000
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		0
9363		
9373		0
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.129.838,74
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	90.382
95061	12.200
95062	
95063	0
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	277.202
95071	12.200
95072	
95073	0
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Règles d'évaluation des comptes sociaux

1.1. Actif

Généralités

Les comptes annuels sont établis dans le respect de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Immobilisations incorporelles / Recherche et développement

Les frais liés aux projets de recherche et développement sont activés au bilan à concurrence des coûts des prestataires externes ainsi que des coûts salariaux des personnes affectées aux projets. Seules sont activées les charges supportées au cours de l'exercice en relation avec des projets de R&D dont l'utilité pour l'entreprise ainsi que leur praticabilité technique est démontrée. Ces actifs sont amortis en fonction des principes comptables généralement admis en la matière, tout en considérant une durée maximum de 3 ans.

Amortissement du goodwill DYVI

La durée d'utilisation de la technologie DYVI a été estimée à 5 ans, par conséquent, il a été décidé, conformément à l'article 3 :42 de l'A.R. C.Soc, de répartir les amortissements sur une durée de 5 années.

Frais d'établissement et immobilisations corporelles

Les frais d'établissement et immobilisations corporelles sont repris dans le bilan à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

Rubrique Taux d'amortissement

Frais d'établissement 33 % à 100 %

Constructions 5 %

Frais d'architectes et experts 33 % à 100 %

Matériel roulant 20 % à 33 %

Logiciel et matériel informatique 25 % à 33 %

Mobilier et matériel de bureau 10 % à 33 %

Installations, machines et outillage 10 % à 33 %

Autres immobilisations corporelles 25 % à 33 %

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition et des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Des réductions de valeur sont appliquées aux créances qui sont reprises dans les immobilisations financières en cas d'incertitudes liées au paiement de celles-ci à l'échéance.

Stocks

Les approvisionnements et marchandises sont évalués à leur prix d'acquisition suivant la méthode des prix moyens pondérés, ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette valeur est inférieure.

Les produits finis sont évalués au coût de revient incluant les frais indirects de production.

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient majoré, en fonction du degré d'avancement de l'exécution des commandes concernées, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Comme autorisé par la nouvelle loi, nous procédons au netting des commandes en cours d'exécution et acomptes reçus sur commande. Avant compensation, le montant des commandes en cours d'exécution s'élevait à 689.590€ et les acomptes reçus sur commande s'élevaient à 1.185.969€.

Créances à un an au plus

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sur créances sont actées lorsque la valeur de réalisation estimée de ces créances semble être inférieure à leur valeur nominale et sont reprises si elles ne sont plus nécessaires.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur nominale.

1.2. Passif

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et pertes prévisibles auxquels la société est exposée.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les provisions fiscales et sociales sont fixées par l'évaluation de la dette la plus probable.

1.3. Règles de conversion de l'actif et du passif en devises

Les créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs disponibles en devises sont inscrits au bilan au cours de la date de clôture. Tant les écarts de conversion positifs que négatifs sont portés en compte de résultats.

1.4. Subsidés et avances récupérables

Conformément à l'avis 138/1 de la C.N.C., les avances récupérables accordées par la Région Wallonne au profit d'activités de recherche appliquée ou de développement sont comptabilisées en produits d'exploitation, et leur remboursement en charges d'exploitation.

Les subsidés en capital accordés par les autorités publiques et relatifs à des investissements d'actifs corporels sont pris en compte à partir de leur date d'attribution et ensuite affectés en produits au prorata des amortissements.

Ils figurent dans les postes VII. Subsidés en capital et IX B. Impôts différés et latences fiscales. Selon les normes comptables, leur amortissement est imputé en produits financiers et en prélèvements sur impôts différés.

1.5. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

a. Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

b. Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

1.6.EVS se conforme à l'avis de la Commission des Normes Comptables de Belgique (CNC/CBN) sorti en mai 2015 sur le traitement comptable du "Tax Shelter" pour les conventions-cadres conclues à partir du 1er janvier 2015, de telle sorte que les droits sur les films ne sont désormais plus comptabilisés en actifs circulants.

1.7. Autres informations

En vertu des nouvelles dispositions légales, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Dorénavant, seuls les frais de développement peuvent être portés à l'actif du bilan. Les frais de recherche qui ont été engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2023 un montant de EUR 23,6 millions au titre de frais de recherche et développement, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière. Cette décision se matérialise par une hausse des amortissements de EUR 23,6 millions. Le montant du cash flow généré par la société mère au cours de l'exercice n'est en rien impacté par l'application de cette nouvelle règle d'évaluation.

N° 0452080178 C-cap 6.19

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS (EN MILLIONS D'EUROS)

	2023	2022	2021	2023/2022
Revenu	173,2	148,2	137,6	+16,9%
Marge brute %	69,6%	66,7%	69,6%	+2,9 Pts
Bénéfice d'exploitation - EBIT	41,1	31,7	37,1	+29,7%
Marge d'exploitation % - EBIT %	23,8%	21,4%	27,0%	+2,4 Pts
Impôts sur le revenu	-3,6	-1,4	-2,8	+157,1%
Bénéfice net (part du Groupe)	36,9	31,3	34,9	+17,9%
Marge nette %	21,3%	21,1%	25,4%	+0,2 Pts

2. FAITS MARQUANTS

L'année 2023 s'est avérée être une nouvelle année fructueuse pour EVS. La performance financière exceptionnelle pour l'exercice 2023 est marquée par des étapes importantes et des avancées stratégiques. L'entreprise a connu un succès sans précédent, établissant un nouveau record de chiffre d'affaires, assurant une forte rentabilité et sécurisant un solide carnet de commandes pour la troisième année consécutive.

EVS a réalisé un nouveau record de revenus remarquable, confirmant son engagement envers une croissance durable. Malgré l'absence prévue de revenus Big Event Rental (BER) au cours d'une année impaire, la croissance substantielle des revenus de la société et ses stratégies de contrôle des coûts ont abouti à une rentabilité solide, témoignage du succès de la stratégie PlayForward.

Du point de vue des piliers de marché, les segments commerciaux Live Service Provider (LSP) et Live Audience Business (LAB) affichent une croissance. Le marché LAB a plus particulièrement connu une croissance substantielle des prises de commandes, démontrant la part de marché croissante de la société dans les environnements de studio de diffusion.

Du point de vue des solutions, le segment Media Infrastructure a joué un rôle central dans la croissance des prises de commandes dans toutes les régions. Comme prévu, Media Infrastructure contribue désormais systématiquement aux revenus des Big Event Rentals.

EVS a obtenu des contrats de location et de services d'assistance pour les événements sportifs majeurs en 2024, établissant ainsi une base solide pour les revenus Big Event Rentals au cours de l'année à venir. Cela souligne la position de l'entreprise en tant qu'acteur clé du secteur et démontre sa capacité à conclure des partenariats de haut niveau à long terme.

La satisfaction des clients a atteint de nouveaux sommets, comme en témoigne la progression significative du Net Promoter Score (NPS) au cours des trois dernières années, tel que mesuré par Devconcroft. En interne, les membres de l'équipe EVS maintiennent un niveau élevé d'engagement, comme le reflète l'enquête annuelle sur l'engagement interne. Cet engagement envers l'excellence est encore souligné par la reconnaissance en tant que « Top Employer » en Belgique pour la deuxième année consécutive, plaçant l'entreprise parmi un groupe d'élite de près de 90 entreprises.

Sur le front environnemental, social et de gouvernance (ESG), EVS s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2030. L'entreprise peut désormais se targuer d'une solide note ESG, la plaçant dans le top 15 % des meilleures entreprises mondiales, selon les évaluations d'Ecovadis et Sustainalytics. Par ailleurs, EVS a été ajouté à l'indice BEL ESG, comme annoncé par Euronext le 6 mars 2024. Cet indice récompense les 20 premières entreprises cotées à la Bourse de Bruxelles ayant le meilleur agenda ESG. Cette reconnaissance est également un véritable témoignage de notre ambition en matière de développement durable.

Poursuivant sa tradition d'innovation, EVS a introduit la solution XtraMotion générative basée sur l'IA, un exemple notable de repoussement des limites des progrès technologiques. Cette technologie retient particulièrement l'attention dans la solution LiveCeption, où elle transforme les caméras de diffusion classiques en caméras super slow-motion. L'introduction de capacités de recherche basées sur l'intelligence artificielle dans la solution MediaCeption, ainsi que le lancement de la plateforme de gestion de contenu VIA MAP lors de la conférence internationale broadcast à Amsterdam, démontrent l'engagement d'EVS en faveur de l'innovation.

EVS a également maintenu sa tradition de distribution de dividendes robustes.

En conclusion, la stratégie PlayForward est clairement appréciée par les clients et les partenaires de distribution, confirmant le mode de croissance rentable et durable d'EVS. Malgré des conditions de marché économiques difficiles, notamment des



taux d'intérêt élevés et certaines pénuries de composants, associées à des conflits mondiaux, EVS reste convaincu que les clients, les partenaires de distribution et les opérateurs apprécient de plus en plus la fiabilité, les performances et l'innovation de ses solutions et services.

Notre ambition pour les années à venir est de continuer à générer une croissance tant de notre chiffre d'affaires que de nos résultats. Nous estimons que nous sommes sur la bonne voie pour tenir cette promesse. Sur la base de nos indicateurs d'entreprise, EVS publie des prévisions de chiffre d'affaires pour 2024 comprises entre 180 millions d'euros et 195 millions d'euros.

3. STRATÉGIE ET LEVIERS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de solutions standards de production média en direct avec des flux personnalisés basés sur des solutions modernisées tirant parti des dernières technologies (IP, IA, virtualisation, micro-services, open APIs, Cloud).

La stratégie de croissance d'EVS repose sur différents facteurs :

- Des solutions plus larges pour étendre la portée des flux et des activités associées.
- Plus de solutions dans chaque catégorie, applicables à différents niveaux de clients et/ou de productions.
- Plus de catégories de solutions.

Aujourd'hui, EVS propose 3 grandes catégories de solutions: LiveCeption, MediaCeption et Media Infrastructure.

Grâce à la convergence demandée par les diffuseurs en termes d'infrastructures pour produire du sport, des news et du divertissement, EVS a la possibilité de fournir davantage de composants de solution et ainsi d'étendre la portée des solutions actuelles.

EVS prévoit également d'élargir les catégories de solutions qui seront proposées aux mêmes clients.

Les différentes solutions sont progressivement structurées dans un écosystème grâce auquel un client bénéficie d'une valeur plus élevée lorsque tous les composants EVS sont combinés. VIA MAP a été présenté sur le marché en 2023 comme le premier écosystème entre LiveCeption et MediaCeption. L'objectif est d'offrir une plateforme permettant une transition et une intégration en douceur et d'assurer un coût de possession optimal pour nos clients. L'écosystème vise également à faciliter les interactions entre les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur (par exemple, les titulaires de droits et les détenteurs de droits).

Ces améliorations du portefeuille de solutions ne reposeront pas uniquement sur des développements organiques. EVS intégrera des composants de solutions tiers basés sur des partenariats stratégiques et/ou des acquisitions. De nouvelles catégories de solutions feront l'objet d'acquisitions.

Grâce à ce nouvel écosystème, EVS prévoit d'augmenter à la fois le marché adressable et sa part de marché. L'opportunité d'augmenter la part de marché réside principalement dans les solutions Media Infrastructure et MediaCeption et principalement dans la région Amérique du Nord. L'année 2023 a démontré qu'EVS jouit d'une forte traction sur le marché, complétée par un solide Net Promotor Score.

EVS s'appuiera également sur les évolutions au niveau software pour proposer de nouveaux modèles économiques flexibles, garantissant une transition en douceur des CAPEX aux OPEX, préservant les revenus à moyen terme sans sacrifice de prix en passant aux OPEX.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires d'EVS s'est élevé à 173,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2023, soit une augmentation de 16,9% par rapport à 2022 (+23,2 % à taux de change constant et hors Big Event Rental).

Tous nos piliers de marché ont bien performé en 2023, chaque pilier de marché atteignant ou dépassant nos attentes. Le chiffre d'affaires des solutions LSP (Live Service Providers) représentait 48,0% du chiffre d'affaires total du groupe : le chiffre d'affaires LSP représentait un total de 83,3 millions d'euros en 2023 soutenu par d'importantes mises à niveau et investissements dans de nouvelles infrastructures par nos clients. Les revenus du LAB (Live Audience Business) représentaient 52,0% du chiffre d'affaires total avec un chiffre d'affaires global de 90,0 millions d'euros. Le pilier de marché LAB a connu une croissance significative par rapport à 2022 (+26,0% sur un an), démontrant le résultat positif de la stratégie PLAYForward. Nous nous attendons toujours à une croissance pour EVS sur ce marché à l'avenir. Les Big Event Rentals représentaient 0,0 % du chiffre d'affaires total en 2023 en raison de l'absence de grands événements cette année.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué à de solides résultats. En 2023, en Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rentals) s'éleva à 86,7 millions d'euros (+28,0% par rapport à 2022). Le chiffre d'affaires (hors Big Event Rentals) en Amérique (NALA) s'est élevé à 56,3 millions d'euros (+9,2 % par rapport à 2022, ou +3,6 % à taux de change constant). En Asie & Pacifique (APAC), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rentals) s'est élevé à 30,2 millions d'euros (+59,7% à taux de change constant).

L'évolution historique du chiffre d'affaires est présentée ci-dessous (en millions d'euros):



Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Americas hors BER	Big event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2023	30.260	86.721	56.347	-0.137	173.191
Evolution par rapport à 2022 (%)	59,7%	28,0%	9,2%	-100,0%	16,9%
Variation vs. 2022 (%) à taux de change constant	59,7%	28,0%	3,6%	-100,0%	15,0%
Chiffre d'affaires 2022	18.952	67.764	51.592	9.850	148.158

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement s'élevaient à 31,8 millions d'euros en 2023 contre 26,3 millions d'euros en 2022.

Les coûts incorporels capitalisés comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts de consultants externes liés à la phase de développement de deux projets importants qui devraient assurer la croissance future d'EVS. Ces projets consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement. Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée à la fin du troisième trimestre 2023, entraînant le début d'un amortissement sur une durée de 5 ans. Le retour sur investissement attendu du deuxième projet est prévu pour 2024, complétant la stratégie PlayForward du Groupe. Les progrès de ces développements internes sont surveillés fréquemment afin de garantir que les avantages économiques futurs restent assurés.

Les autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car IAS38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant:

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dépenses R&D brutes	38.695	35.854
R&D capitalisée en immobilisations incorporelles	-4.177	-7.080
Amortissement d'immobilisations incorporelles	563	-
Avantages liés aux dépenses de R&D	-3.245	-2.507
Dépenses R&D nettes	31.836	26.267

6. EVOLUTION DU PERSONNEL

Détail du personnel par département:

	Corporate Services	Research & Development	Sales & Marketing	Production & Operations	Total
31 décembre 2021	69	268	81	133	551
31 décembre 2022	76	291	87	159	613
31 décembre 2023	72	287	93	179	622

Au 31 décembre 2023, EVS comptait au total 622 collaborateurs (équivalents temps plein), dont 20 contractuels permanents (dont 7 membres de l'équipe de direction), soit une augmentation de 1,5% par rapport à fin 2022. Le coût salarial total s'élevait à 60,5 millions d'euros en 2023 (53,5 millions d'euros en 2022). Sur l'ensemble de l'année 2023, l'effectif moyen (hors CDI) s'élevait à 592 personnes, en hausse de 3,3% par rapport à 2022.



7. RÉSULTATS

7.1. Chiffres clés 2023

IFRS – en millions d'euros, hors résultat par action, exprimé en EUR	1S23	2S23	2023
Chiffre d'affaires	87,4	85,8	173,2
Marge brute	61,2	59,4	120,6
Marge brute %	70,1%	69,3%	69,6%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	25,0	16,2	41,1
Marge d'exploitation % – EBIT %	28,6%	18,9%	23,8%
Bénéfice net – part du groupe	21,2	15,8	36,9
Résultat par action (dilué)	1,52	1,13	2,65

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée s'élève à 69,7% pour l'exercice 2023, contre 66,7% pour 2022 (+3,0 points) expliquée par l'impact positif des hausses de prix de vente et un volume plus élevé de software par rapport au hardware dans certaines solutions. Cela s'est principalement traduit par une amélioration des marges pour toutes nos solutions. L'augmentation du chiffre d'affaires par rapport au coût des services relativement fixe explique également l'augmentation de la marge brute.

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 18,6 % sur un an, en raison de l'augmentation du nombre des membres du personnel, de l'inflation du coût de la main-d'œuvre, des prix de l'énergie et des frais de déplacement. De plus, en 2023, EVS a investi dans son parcours de transformation numérique. Les investissements réalisés dans les actifs incorporels tout au long de 2022 et 2023 ont également eu un impact significatif sur les résultats de 2023, puisque nous avons commencé l'amortissement d'un projet important au quatrième trimestre.

La performance globale de l'EBIT s'est élevée à 41,1 millions d'euros, générant une marge EBIT de 23,8 %.

Le bénéfice net s'élève à 36,9 millions d'euros, avec une charge d'impôt sur le résultat s'élevant à 3,6 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2023 (contre 1,4 million d'euros en 2022). L'augmentation de l'impôt sur le résultat est principalement due à un bénéfice imposable plus élevé, combiné à la limitation de la déduction des latences fiscales des années précédentes en Belgique, conduisant à une diminution du montant des actifs d'impôts différés pouvant être utilisés au cours de la période.

Le bénéfice net conduit à un bénéfice par action dilué de 2,65 EUR (contre 2,29 EUR en 2022).

7.3. Résultats par action

	2023	2022	2021	2023/2022
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres	13.427.915	13.411.972	13.400.624	0,1%
Nombre moyen pondéré d'actions entièrement diluées	13.950.751	13.681.084	13.587.624	2,0%
Résultat de base - part du groupe	2,75	2,34	2,60	17,5%
Résultat dilué - part du groupe	2,65	2,29	2,57	15,7%

8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le bilan reste solide avec une trésorerie nette de 36,6 millions d'euros avec un faible niveau d'endettement (dont 12,7 millions d'euros liés à la norme IFRS 16), ce qui donne lieu à un total de capitaux propres représentant 76 % du total du bilan à fin 2023.

Le besoin en fonds de roulement a augmenté à 89,6 millions d'euros, principalement lié à la croissance des créances commerciales qui évoluent largement en ligne avec nos volumes de ventes globaux. Le ratio fonds de roulement sur chiffre d'affaires s'améliore légèrement passant de 53% fin 2022 à 52% fin 2023.

Les stocks s'élèvent à 33,0 millions d'euros, en augmentation de 4,2 millions d'euros par rapport au début de l'année dans le but de soutenir la croissance de nos activités. Le ratio stocks/ventes reste stable par rapport aux années précédentes à 19%.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement interne capitalisés au cours des années 2022 et 2023 selon IAS 38 (Immobilisations incorporelles).

Les terrains et constructions comprennent principalement le siège social à Liège ainsi que le droit d'usage des bureaux à l'étranger (IFRS16).

Les passifs comprennent 14,3 millions d'euros de dettes financières (long terme et court terme), principalement liées aux dettes de location pour 12,7 millions d'euros et aux emprunts pour 1,7 million d'euros. Les provisions à long terme



comprennent la provision pour garantie technique sur les produits EVS pour la main d'œuvre et les pièces. Les autres dettes représentent principalement des produits constatés d'avance et des avances reçues des clients sur les contrats en cours.

Le flux de trésorerie nette provenant des activités opérationnelles s'élève à 35,7 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2023, contre 11,0 millions d'euros en 2022. L'augmentation est principalement liée au bénéfice net plus élevé et à une variation plus faible du besoin en fonds de roulement par rapport à l'année précédente, principalement sur les créances commerciales (un volume important de factures avait été émis fin 2022 en raison d'une suspension temporaire des opérations de facturation après le Go-Live du nouveau système ERP). Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 50,9 millions d'euros, contre 49,1 millions d'euros à fin 2022. L'augmentation est principalement due à l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles comme décrit ci-dessus, partiellement compensée par les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement de -7,5 millions d'euros liées aux investissements dans des immobilisations incorporelles et corporelles (en particulier dans le développement interne des immobilisations incorporelles) ainsi que les flux nets de trésorerie utilisés dans les activités de financement de -25,9 millions d'euros, principalement liés aux versements de dividendes pour un total de EUR -21,5 millions.

Fin décembre 2023, il y avait 14.327.024 actions EVS en circulation, dont 893.820 étaient détenues par la société. A la même date, 680.875 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 19,82 EUR et des échéances comprises entre octobre 2026 et octobre 2029. Des informations complémentaires sont disponibles dans la note 18.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 mai 2023 a approuvé l'attribution de 14.194 actions aux salariés d'EVS (attribution de 42 actions à chaque membre du personnel au prorata de leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2022) en récompense de leur contribution aux succès du groupe.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2023, 1,7 million d'euros de provisions étaient disponibles pour couvrir les garanties techniques. Des détails supplémentaires sont également présentés dans la note 20.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposé à divers risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au paragraphe 15 de la déclaration de gouvernance d'entreprise. La direction, le comité d'audit et le conseil d'administration procèdent régulièrement à des analyses des risques de l'entreprise et prennent des mesures pour minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée, peuvent être consultés dans la déclaration de gouvernance d'entreprise (point 5.1) et dans la section « Risques et incertitudes ». Le risque de change est traité séparément dans la note 27.2.

Les circonstances pouvant impacter considérablement le développement du Groupe sont rapportées dans la section « Risques et incertitudes ».

11. INVESTISSEMENTS

Les activités d'EVS ne nécessitent pas d'investissements majeurs en équipements, même si la situation du marché des composants a contraint la société à investir davantage de fonds de roulement dans les stocks au cours des dernières années. Le marché des composants s'est stabilisé au cours des deux derniers mois, dans le sens où il y a une certaine normalisation du point de référence des prix et les conditions de livraison sont devenues plus fiables. Le délai de livraison moyen des composants est généralement encore plus élevé que nos délais de livraison standard pour nos clients. Par conséquent, les niveaux de stocks se maintiennent et nécessitent une approche de gestion proactive basée sur des hypothèses de croissance future, pour garantir qu'EVS puisse continuer et respecter ses conditions de livraison envers les clients.

En 2023, EVS a poursuivi l'investissement dans 2 projets de développement interne. Le premier projet a été lancé sur le marché en septembre 2023. Le lancement du deuxième projet est prévu en 2024. Les deux investissements sont capitalisés au bilan en tant qu'immobilisations incorporelles. Pour le projet lancé sur le marché en septembre 2023, l'amortissement des actifs incorporels a débuté en octobre 2023.

La politique du groupe est d'être propriétaire de ses locaux en Belgique, principalement en raison de la taille du bâtiment et des exigences techniques de nos opérations. Cet investissement est principalement financé par les fonds propres et par des emprunts bancaires à long terme. Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des terrains et constructions s'élève à 47,6 millions d'euros (dont 8,1 millions d'euros de droits d'utilisation).

12. CAPITAL ET FILIALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA de 8.772.323 EUR est représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-quatre actions (14.327.024) sans désignation de valeur nominale. Nous renvoyons à la note 5 pour la liste des filiales, entreprises associées et bureaux de représentation.

13. PERFORMANCE NON-FINANCIÈRE – RAPPORT DE DURABILITÉ

La durabilité de l'entreprise est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous pratiquons et démontrons constamment cet engagement à travers diverses initiatives qui créent un impact sur le monde entier. Un rapport de développement durable détaillé a été préparé conformément à la directive européenne sur la publication d'informations non financières et sur la diversité, aux normes GRI (Global Reporting Initiative) : option principale, et peut être consulté sur notre site internet <https://evs.com/company/durabilité>.

14. PRÉVISIONS 2024

Guidance financière

Les prises de commandes importantes de 2023 ont considérablement alimenté le carnet de commandes à livrer dans les périodes futures. Le carnet de commandes total à fin 2023 s'élève à 153,2 millions d'euros, en croissance de 12,9% par rapport à la même période de l'année dernière. Le carnet de commandes réservé pour 2024 est estimé à 100,4 millions d'euros, en croissance de 16,9% par rapport au début de l'année 2023. Sur ce nombre, 7,4 millions d'euros sont réservés pour les Big Event Rentals. Après la clôture, nous avons obtenu des contrats supplémentaires pour le Big Event Rental.

Sur la base du carnet de commandes et de la dynamique actuelle du marché, les prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2024 sont fixées entre 180 et 195 millions d'euros. Nous prévoyons une augmentation contrôlée du nombre de membres de l'équipe pour soutenir la poursuite de la croissance.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

16. PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé le versement d'un dividende brut total de 1,10 euro par action au titre de l'année 2022.

Au titre de l'année 2023, un acompte sur dividende de 0,50 EUR par action a été payé en novembre 2023. Un dividende pour l'année entière de 1,10 EUR par action sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les dernières prévisions de dividendes publiées en 2022 prévoient une distribution annuelle totale de dividendes de 1,10 EUR par action en 2023 et 2024:

En € par année fiscale par action	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dividende de base	1,00	1,10	1,10	1,10
Dividende additionnel exceptionnel	0,50	0,50	0,00	0,00
Dividende total	1,50	1,60	1,10	1,10

Toutes les intentions et orientations en matière de dividendes sont soumises aux conditions de marché et à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement à hauteur de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de 33,20 EUR, cela représenterait un total de 36 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges de l'équipe sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur la base du cours de clôture moyen des 30 derniers jours précédant la publication de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et attribuée à l'ensemble de la population belge.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Cette section du rapport annuel résume les règles et principes de bonne gouvernance d'entreprise établis par EVS, conformément au Code belge des sociétés et des associations (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts et à la Charte de gouvernance d'entreprise d'EVS. Il se concentre également sur les activités liées à l'année 2023.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Déjà en 2006, le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise ("Charte"). Jusqu'au 31 décembre 2019, cette Charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 ("Le Code 2009"). Le Conseil d'administration a revu et mis à jour cette Charte fin 2019, en tenant compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le conseil d'administration a également mis à jour la charte en mars 2023 pour tenir compte des décisions prises depuis lors et continuera à le faire chaque fois que nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration respecte la plupart des points du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, le Conseil d'administration a estimé que des exceptions au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 étaient justifiées compte tenu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre montre les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons des exemptions.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée comprise entre 1 et 4 ans. Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration est composé de 7 membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le Président ou son représentant a une voix prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne participent pas aux débats et au vote.

Lorsqu'un ou plusieurs postes d'administrateur deviennent vacants par suite de décès, de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit de combler temporairement la vacance. Dans ce cas, l'Assemblée Générale procède à la nomination définitive lors de sa plus prochaine séance.

Les membres reçoivent divers documents lors de chaque réunion du Conseil ou joints à la convocation. Ces documents comprennent des rapports, des résultats financiers, des documents d'investissement et d'autres documents relatifs aux points à l'ordre du jour.

En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois et a notamment débattu des sujets suivants : revue stratégique, changements de direction, R&D et développements produits, cadre de gestion des risques, suivi des filiales, gestion des liquidités, situation de l'activité et de la trésorerie de la société, point d'activité 2023, budget 2024 et business plan à 5 ans, examen des projets d'acquisitions et de partenariats, revue des rémunérations du Conseil d'Administration et des membres de la Direction Générale, préparation des communiqués de presse et préparation des Assemblées Générales, gestion des mandats d'administrateur et évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'EVS a mis en place un Comité d'Audit et un Comité de Nomination et de Rémunération pour mener des examens sur des questions spécifiques et donner des avis à leur sujet. La décision finale demeure une responsabilité collective du Conseil d'administration.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs non exécutifs. Ce comité assume les missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités concernant l'intégrité de l'information financière relative à la société et supervise les rapports financiers, la fonction d'audit interne, la fonction d'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires.

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2023 en présence, pour la plupart des sujets, du CEO, du CFO, du responsable comptable, du responsable de la gestion des risques et du Commissaire de l'entreprise.

Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, les membres suivants du Comité d'Audit possèdent les compétences requises en matière de comptabilité et d'audit : Marco Miserez (ayant plus de 12 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers) et Soumya Chandramouli (CFO dans une autre société cotée belge), qui ont rejoint le Comité d'Audit après avoir été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.



Le président du conseil d'administration de The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan Deschuyfeleer, n'est plus membre mais reste invité permanent au comité d'audit depuis l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

3.2. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité assume la mission décrite à l'article 7:100 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités concernant la définition de la politique de rémunération, la révision et la fixation de la rémunération des dirigeants et managers de la société ainsi que la politique d'intéressement à long terme, variable et bonus. Il assure également le suivi et fait des recommandations au conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs et des dirigeants. Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération se sont réunis 5 fois en 2023.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration était composé comme suit:

		Adminis- trateur depuis	Comité d'audit	Comité de nomination et de rémunération	Terme du mandat	Présences CA (8)	Présences Comités (4 – Audit Co) (5 – NRCo)
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	2020	Invité permanent	Membre	Mai 2024	8/8	9/9
Accompany You srl, représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	2019		Présidente	Mai 2023	8/8	5/5
Innoconsult BV, représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016	Président		Mai 2024	8/8	4/4
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994			Mai 2024	8/8	0
7 Capital srl, représenté par** Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	2017		Membre	Mai 2025	6/8	4/5
Frédéric VINCENT	Administrateur indépendant	2022		Membre	Mai 2026	7/8	5/5
Marco MISEREZ	Administrateur indépendant	2022	Membre		Mai 2026	8/8	4/4
Frinso Srl, représenté par Soumya Chandramouli*	Administrateur indépendant	2023	Membre		Mai 2027	5/8	0/2
InnoVision BV, représenté par Serge Van Herck**	Administrateur délégué et CEO	2023			Mai 2027	5/8	0

* Frinso Srl, représenté par Soumya Chandramouli, a rejoint le Conseil d'Administration en tant qu'Administratrice Indépendante en mai 2023, raison pour laquelle elle n'a assisté qu'à 5 réunions du Conseil, et a rejoint depuis lors le Comité d'Audit mais n'a pas pu assister aux 2 réunions qui ont eu lieu en raison de conflits d'agenda.

** InnoVision BV, représenté par Serge Van Herck, CEO, a rejoint le conseil d'administration en tant qu' Administrateur Délégué en mai 2023, raison pour laquelle il n'a assisté qu'à 5 réunions du conseil d'administration.

Michel COUNSON (°1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (°1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliope, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre



optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (*1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Anne CAMBIER (*1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

Johan DESCHUYFFELEER (*1958)

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie. Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez AE, Automation et GIMV. Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

Frédéric Vincent (*1968)

Frédéric Vincent a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des médias et de l'informatique. Frédéric a commencé à travailler dans l'informatique au sein du groupe Bouygues en 1992. Par la suite, il est entré dans l'industrie des médias en tant que chef de projet chez TF1 en 1995 et a lancé l'opérateur français de télévision payante TPS un an plus tard où il n'était pas seulement responsable des questions techniques, mais aussi pour la programmation et le marketing des chaînes. Après un peu plus de 10 ans, il rejoint Canal+ en 2007, d'abord en tant que Directeur du développement commercial, puis en tant que Chief Digital Officer et enfin en tant que CTIO, où il prend la responsabilité globale de la gestion de l'ensemble des activités techniques et informatiques de Groupe Canal+ (sur la France et à l'étranger). En mai 2016, il rejoint le groupe Renault en tant que CIO. Il est aujourd'hui EVP, Groupe Renault IS/IT & Digital, Président de Renault Digital et membre du Directoire du Groupe Renault. Frédéric est diplômé en informatique de l'Ecole Centrale de Paris.

Marco Miserez (*1987)

Marco Miserez a 12 ans d'expérience dans le secteur financier et travaille comme Senior Equity Investment Manager chez Belfius Insurance depuis 2 ans. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en "Finance and Cross-Cultural Management" à l'UCLouvain en 2010, Marco Miserez a travaillé comme Institutional Equity Sales chez KBC Securities et comme Equity Fund Manager chez Candriam (a New York Life Investment Company). Il est administrateur de Belfius Part SA et de Technical Property Fund 2.

Soumya Chandramouli (*1977)

Soumya Chandramouli (représentant Frinso srl) est actuellement directrice financière du groupe belge IBA, leader mondial de la technologie des accélérateurs de particules. Elle a rejoint IBA en 2004 et a assumé diverses responsabilités au sein de l'entreprise, avant d'assumer le rôle de directrice financière en 2016. En tant que CFO, Soumya a des responsabilités en matière de partenariats commerciaux, de stratégie et de développement commercial, de gouvernance d'entreprise, de



fusions et acquisitions, de trésorerie et de financement, relations avec les investisseurs, conformité et reporting financiers et fiscalité. Avant de rejoindre IBA, elle a travaillé chez Ernst & Young pendant plusieurs années. Elle est titulaire d'un Master en Business Administration de l'Université de Liège et d'un diplôme en Analyse Financière de l'Association Belge des Analystes Financiers ainsi que d'une spécialisation en Business Leadership de l'IMD Business School.

Serge Van Herck (*1969)

Serge Van Herck (représentant InnoVision BV) a rejoint EVS en septembre 2019 en tant que CEO. Serge est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électrique de l'Université de Gand et d'un MBA de la Vlerick Leuven Gent Management School en Belgique. Serge a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la diffusion et du satellite et plus de 15 ans d'expérience en tant que CEO, ayant travaillé pour diverses entreprises leaders sur le marché telles que Newtec, Accenture et Belgacom (aujourd'hui Proximus). Avant de rejoindre Newtec en 2003, il a occupé pendant deux ans le poste de Senior Manager au sein de la pratique Communications et High-Tech d'Accenture à Bruxelles. En 2003, il devient directeur du développement commercial de Newtec pour l'Asie et directeur général de Skyware, une ancienne filiale de Newtec en Allemagne. Il a été nommé CEO et président du conseil d'administration de Newtec le 1er mars 2006 et a quitté l'entreprise en 2017. Il a transformé et développé avec succès l'entreprise d'un acteur de niche régional vendant des modulateurs de diffusion à un leader largement reconnu de l'industrie établissant des normes et vendant des solutions complexes de réseaux satellitaires à travers le monde. En 2008, il rejoint la WTA (World Teleport Association) et l'ESOA (European Satellite Operator Association) en tant que membre du conseil d'administration. Il a également été membre du conseil d'administration de la VOKA (Chambre de Commerce et d'Industrie de Flandre). Il est actuellement membre du conseil d'administration d'Agoria (la plus grande organisation patronale et association professionnelle de Belgique).

4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2023, le Comité Exécutif était composé de:

- Innovision BV, représenté par Serge VAN HERCK, CEO
- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO
- Tols BV, représenté par Xavier Orri, CXO

Michel Counson est également Administrateur Délégué mais ne fait pas partie du Comité Exécutif, à sa demande.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement de la société et de ses affaires. Ses membres sont en contact permanent, reçoivent des informations sur la situation financière du groupe, les ventes et les projets, l'état de développement des produits et solutions, l'état de déploiement des projets, les problématiques clients et le Comité prend les décisions opérationnelles telles que l'engagement ou le licenciement du personnel et la conclusion des accords contractuels. C'est l'organe décisionnel du groupe.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif délègue les pouvoirs nécessaires à ses filiales pour assurer leur fonctionnement opérationnel. Les filiales commerciales et de support sont faciles à contrôler car leurs activités sont entièrement dépendantes d'EVS Broadcast Equipment SA, basée à Liège (Belgique) : livraison de matériel promotionnel, présence sur des salons, fourniture de machines ou de pièces d'échange, comptabilité. Le Conseil d'administration de ces filiales est composé principalement de l'Administrateur Délégué du siège, du CEO, du CFO et des managers locaux. Les filiales sont réparties sur des zones géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique). Ce type d'organisation permet une diffusion très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison mère, et chaque région dispose de différents niveaux d'autonomie opérationnelle qui permettent de créer un contact optimal avec le marché.

5. DIVERSITÉ

Conscient de l'importance d'assurer la diversité et l'inclusion de notre personnel pour garantir le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs, EVS travaille en permanence sur la diversité d'âge, de sexe, d'ethnie, de parcours éducatif et professionnel ainsi que de géographie du Conseil d'administration, du Comité Exécutif, l'équipe de direction élargie de EVS et son personnel en général, y compris la diversité des compétences professionnelles. La diversité et l'ethnicité sont importantes pour notre entreprise, compte tenu de la présence mondiale d'EVS. Nous croyons que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour découvrir les talents, pour avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation pour finalement atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre équipe sont les bienvenus quel que soit leur origine culturelle, leur sexe, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination.



Ceci est d'autant plus important que l'industrie dans laquelle EVS opère est clairement connue pour son manque de diversité hommes-femmes. En Europe, moins de 20% des informaticiens sont des femmes, et d'ailleurs, en Belgique, pour 6 informaticiens diplômés, il n'y a qu'une seule femme. Dans ce contexte, EVS se veut un acteur du changement qui permettra de rééquilibrer ces chiffres, tout en sachant que la parité hommes-femmes est un objectif inatteignable à court terme.

En 2023, en matière d'égalité hommes-femmes notamment :

- Notre Conseil d'Administration était composé de 3 femmes sur 9 membres dans le respect du quota de genre au niveau du Conseil.
- Notre Comité Exécutif (appelé Leadership Team) était composé de 1 femme sur 7 membres mais représente 3 nationalités différentes.

6. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction s'efforce d'assurer un niveau de contrôle des risques aussi adéquat que possible. Les différents risques sont identifiés dans ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques sont :

- L'évaluation, avec l'auditeur, de ses observations et, le cas échéant, la demande d'informations complémentaires et de précisions, et la mise en place d'actions correctives.
- L'évaluation, avec l'auditeur et le comité d'audit, des processus à risque dans la préparation et la correction des états financiers.
- Le suivi permanent des activités, des résultats opérationnels et des risques financiers de la société (notamment la situation financière de la société, les risques de change), y compris des différentes filiales du groupe.
- Pilotage des systèmes d'information.
- Le contrôle des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et leurs éventuelles violations.
- La surveillance des réglementations et des lois, y compris la surveillance des litiges potentiels et de leurs éventuelles implications financières.
- Le suivi du prix des composants et des relations avec nos fournisseurs.

Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont en place pour garantir sa parfaite maîtrise. Depuis le quatrième trimestre 2022, un nouvel ERP a été mis en œuvre de manière globale pour gérer efficacement le processus de commande de bout en bout. À partir du quatrième trimestre 2023, toutes les entités mondiales sont gérées via cet ERP avec des processus et des contrôles standard.

6.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, le contrôle des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est effectué par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160). En 2022, la représentation d'EY a été transmise de Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge à Carlo-Sébastien D'ADDARIO (A-02506), Réviseur d'entreprise belge. Le mandat du commissaire aux comptes est de trois ans et la dernière période de renouvellement a été confirmée en mai 2022.

En 2023, l'ensemble des honoraires liés au Commissaire de la société mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représenté par Carlo-Sébastien D'ADDARIO et ses associés, s'est élevé à 277.202 euros au total pour leurs fonctions de Commissaire. Les autres services d'audit s'élèvent à 3.500 euros. Aucun autre service non-audit n'a été effectué par le commissaire en 2023.

7. ACTIONNARIAT

La situation telle qu'elle ressort des dernières déclarations officielles de propriété reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2023 est la suivante:

Actionnaire	Nombres d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾
Actions propres EVS	893.820	6,2%
Michel Counson	835.906	5,8%
Otus Capital Management Limited	714.792	4,99%
Ennismore Fund Management	435.497	3,0%
Banque Degroof Petercam N.V.	428.241	2,99%
Non déclarées	11.018.768	76,9%
Total	14.327.024	100,0%
Total hors actions propres	13.433.204	
Warrants en circulation au 31 décembre	680.875	
Total dilué	15.007.899	
Total dilué hors actions propres	14.114.079	

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions émises, y compris les actions propres.



Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est actuellement représenté par 14.327.024 actions. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, possédant toutes les mêmes droits. De plus amples informations sur le capital d'EVS sont disponibles dans la note 18 des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, EVS détenait 893.820 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires d'EVS, il y avait 1.322.067 actions nominatives, dont 811.528 sont détenues par Michel Counson (qui possède également 24.378 actions dématérialisées), 9.837 par EVS, 96.778 par les salariés d'EVS dans le cadre du plan de participation aux bénéfices et le solde restant par 14 actionnaires. Dans les comptes EVS chez Euroclear, il y avait 13.004.957 actions dématérialisées.

Les actionnaires doivent déclarer leur détention d'actions EVS dès que leur participation franchit à la hausse ou à la baisse le seuil de 3% (exigé par les statuts de la société) et tout multiple de 5% (exigé par la loi belge). Le pourcentage de détention doit être calculé sur le nombre de base d'actions en circulation (soit 14.327.024 actions à fin 2023).

8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2023, elle s'est tenue le 16 mai dans les locaux d'EVS et via un système de vidéoconférence. Au total, 110 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.997.872 actions, soit 27,9% du capital social d'EVS. Toutes les résolutions ont été approuvées avec un taux moyen de 88,6% de voix pour.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit convoquer ses actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut valablement voter que si 50% des actions sont présentes ou représentées. Si tel n'est pas le cas, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée et pourra voter, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises à la majorité prévue par la loi.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 16 mai 2023, mais n'a pas atteint le quorum requis. Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 5 juin 2023. Au total, 114 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.860.913 actions, soit 26,9% du capital social d'EVS. La proposition de (i) renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre de l'article 7:198 et suivants du Code belge des sociétés et des associations ainsi que (ii) d'émettre des warrants ont été adoptés.

Pour favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi pour mieux les connaître (et les servir), EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une assemblée générale soient signées par le bénéficiaire effectif final. Ainsi, les procurations signées par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent être accompagnées d'une autre procuration, dûment signée par l'utilisateur effectif final, lui permettant d'exercer ses droits.

9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS s'engage régulièrement avec les actionnaires pour discuter de l'évolution des activités, des performances et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos mises à jour commerciales et de nos résultats (bi-)annuels. Dans ce contexte, le CEO et le CFO entretiennent des contacts réguliers avec nos principaux actionnaires et apprécient leur contribution. De plus, nous continuons de tenir compte des commentaires que nous recevons des groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons régulièrement aux demandes écrites des actionnaires quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS a intensifié l'engagement avec ses actionnaires depuis 2022 et a poursuivi sur cette base tout au long de 2023, car nous considérons le dialogue actionnarial comme une priorité absolue. En 2023, plusieurs roadshows internationaux ont été organisés. Nous avons également engagé nos actionnaires dans le développement et la validation de notre stratégie ESG.

En 2023, EVS a également recommencé à organiser des journées investisseurs, pour assurer une communication optimale, ouverte et transparente avec les investisseurs, et pour permettre aux investisseurs de comprendre les spécificités de notre activité à travers des démonstrations et des cas d'utilisation en direct., ...

10. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à son Assemblée Générale Ordinaire que ces bénéfices soient répartis dans le meilleur intérêt de la société et de ses actionnaires. Compte tenu des restrictions légales en matière de distribution des bénéfices, le Conseil d'administration peut proposer une politique de dividende qui prend en compte les besoins d'investissement et d'acquisition de la société. Depuis son introduction en bourse en 1998, la société a versé des dividendes. La société a initié en 2006 le versement en novembre d'un acompte sur dividende.

Pour 2023, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024, l'approbation de la distribution d'un dividende brut total par action de 1,10 euro au titre de l'exercice.

Tout ce qui précède est soumis aux conditions de marché et à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.



Le Conseil d'Administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement à hauteur de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de 33,20 EUR, cela représenterait un total de 36 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges de l'équipe sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur la base du cours de clôture moyen des 30 derniers jours précédant la publication de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et adressée à l'ensemble de la population belge.

Les dividendes sont payables via l'institution financière suivante:
ING BANK SA ("Single ESES Paying Agent Euroclear")
Avenue Marnix 24, 1000 Brussels, Belgium

11. INFORMATIONS PERTINENTES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé, impose aux sociétés cotées de publier certains éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

La structure du capital

Un aperçu complet de la structure du capital de la Société au 31 décembre 2022 est disponible à la section 7 "Actionnariat" de la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Restrictions aux transferts de titres

Les statuts d'EVS ne contiennent aucune disposition restreignant le transfert d'actions.

Détenteurs de titres avec droits de contrôle spéciaux

Il n'y a pas de tels titres.

Plans d'actionnariat salarié

Chaque année, le Conseil d'administration propose à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires la distribution d'un certain nombre d'actions de la Société à chaque salarié belge de la Société qui a été embauché avant le 1er janvier de l'année concernée, au prorata de leurs services effectifs (ou assimilés), dans le cadre d'un plan d'intéressement portant sur la répartition des bénéfices de cet exercice.

Restriction du droit de vote

Chaque action EVS donne droit à une voix aux assemblées générales.

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction à l'exercice du droit de vote par les actionnaires, sous réserve que les actionnaires concernés remplissent toutes les formalités pour être admis à l'assemblée générale et se soient conformés aux règles applicables en matière de publicité des participations importantes.

Pactes d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires comportant ou pouvant entraîner une restriction au transfert de ses actions ou à l'exercice des droits de vote attachés à ses actions.

Nomination des membres du conseil d'administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont précisées à la section 2 « Conseil d'administration » de la présente Déclaration de gouvernement d'entreprise.

Modification des statuts

Les modifications des statuts doivent être soumises par voie de résolution à l'Assemblée Générale. Pour être approuvée, la résolution requiert la présence ou la représentation d'au moins 50 % du capital social et le vote affirmatif des titulaires d'au moins 75 % des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée sans qu'un quorum de présence ne s'applique. L'exigence de vote à la majorité spéciale susmentionnée reste cependant applicable.

Capital autorisé

Conformément à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR), à l'exclusion de l'action prime. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en numéraire, apports en nature ou incorporation de réserves ou primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans la limite de cette autorisation, le Conseil d'administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou en droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. En cas d'augmentation de capital avec prime d'émission, cette prime doit être inscrite et maintenue dans un ou plusieurs comptes distincts dans les capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission devra être inscrit et maintenu dans un ou plusieurs comptes distincts au sein des capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel, dans les conditions fixées et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration et sous réserve du respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du



Code belge des sociétés et des associations. Cette autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de la résolution du 5 juin 2023 et est renouvelable. Le conseil d'administration aura le droit de modifier les statuts dans la mesure nécessaire pour refléter l'utilisation de l'autorisation accordée par le présent article (article 7 des statuts).

Acquisition d'actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022 a donné l'autorisation suivante au Conseil d'Administration (article 10 des statuts) :

1. La Société peut acquérir, prendre en gage ou aliéner ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.
2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2022, le Conseil d'Administration est autorisé à acquérir en bourse ou autrement, des actions de la Société à concurrence de maximum 20 % des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20 % au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.
3. En outre, conformément à l'article 7:218, § 1, 4° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration est explicitement autorisé à aliéner les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que des membres du personnel de la Société ou ses filiales.
4. Les facultés et autorisations visées au présent article sont étendues aux acquisitions et aliénations d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par celle-ci au sens du Code des sociétés et des associations.

Accords ou titres significatifs pouvant être impactés par un changement de contrôle de la société

Aucun

12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence pour la Charte de gouvernance d'entreprise d'EVS. Conformément au principe « se conformer ou expliquer » énoncé dans ledit Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'évaluer et d'ajuster l'application de ces normes de bonne gouvernance au regard du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et des contraintes qui y sont liées, comme expliqué ci-dessous:

- **Audit interne indépendant (article 4.14 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020):** Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été décidé et confirmé régulièrement qu'un audit interne indépendant tel que prévu par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ne peut pas être mis en œuvre. Plutôt que de disposer d'un audit interne indépendant, l'accent est mis sur le développement de mécanismes de contrôle interne qui aident l'entreprise à surveiller les risques et les inefficacités. C'est le comité d'audit qui fait des recommandations sur la sélection, la nomination, la reconduction et la révocation du responsable de l'audit interne et doit surveiller la réactivité de la direction aux conclusions et recommandations du comité d'audit. En 2022, le Comité d'Audit a achevé un processus de confirmation du périmètre et des évolutions futures du contrôle interne. En 2022, un nouveau poste a été créé et doté, celui de responsable de la trésorerie, de la gestion des risques et des rapports financiers. Ce poste supervise également les contrôles internes d'EVS. La fonction est d'assister le comité d'audit. EVS subit une transformation considérable au cours de laquelle l'accent mis sur la conception et la mise en œuvre de processus solides et efficaces constitue un premier niveau pour soutenir nos ambitions de croissance. Cet exercice de modélisation des processus métiers (BPM) progresse bien et le résultat de cet exercice constitue la base de notre nouvel ERP mis en œuvre en octobre 2022. En 2023, nous avons continué à élargir la portée du BPM. Dans les périodes suivantes (après 2023), nous identifierons les points de contrôle critiques de tous les processus conçus pour surveiller l'efficacité et l'efficacité de notre façon de travailler. Ces étapes constituent les éléments de soutien d'un cadre de contrôle interne qui sera mis en œuvre au fil du temps.
- **Partie de la rémunération des administrateurs non exécutifs sous forme d'actions (article 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020):** suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021 et répétée en 2023, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre à l'administrateur non exécutif de recevoir une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société afin d'éviter les conflits d'intérêts et de sauvegarder l'indépendance des administrateurs non exécutifs. Une telle position sera revue régulièrement par le Conseil d'Administration.
- **Seuil minimum d'actions détenues par les dirigeants (Article 7.9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020):** s'agissant des dirigeants, et suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021, notamment sur des sociétés de taille comparable, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir pour éviter toute spéculation et compte tenu également du fait que, bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du management exécutif est déjà actionnaire d'EVS. Une telle position sera examinée régulièrement par le Conseil d'administration sur la base de pratiques et de références mises à jour. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de seuil minimum, il convient de noter que le conseil d'administration encourage fortement les dirigeants à détenir des actions de l'entreprise.

EVS se conforme à toutes les autres dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, y compris, par souci de clarté :



-
- (i) Évaluation des systèmes de contrôle interne et des risques (article 4.11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) : une analyse a été menée en 2021 et 2022 après avoir mis à jour le Comité d'Audit sur les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société qui seront surveillés par le Responsable de la trésorerie et de la gestion des risques à partir de 2023.
 - (ii) Période d'acquisition minimale de 3 ans pour les options sur actions EVS (article 7:11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) s'appliquant aux plans de warrants EVS 2020 et 2021 ainsi qu'au plan d'options sur actions 2022.
 - (iii) Évaluation du Comité d'Audit (article 9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) qui a été réalisée en 2022 sur la base d'une évaluation externe et indépendante.

13. PROCÉDURES DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'année considérée n'a été marquée par aucun conflit d'intérêts selon la procédure prévue à l'article 7:96 du Code Belge des Sociétés et des Associations.

RISQUES ET INCERTITUDES

Investir dans le stock d'EVS Broadcast Equipment (« EVS ») comporte des risques. Comme l'exigent les règlements de l'UE et la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et arrêté royal du 14 novembre 2007), vous et tout investisseur devez examiner attentivement les éléments de risque suivants et toutes les autres informations contenues dans ce rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants survient, notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient être touchés. Dans ce cas, le cours de nos actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

EVS décrit les risques liés à l'environnement dans lequel nous agissons. Ce sont des risques génériques, qui sont potentiellement mis en évidence dans notre cadre de gestion des risques. Si les risques génériques ne sont pas pris en compte dans notre cadre global de gestion des risques, cela implique que le risque n'est probablement pas important à ce stade ou que le risque est considéré comme un risque très général.

Les risques génériques pointés par EVS sont les suivants :

- Nous sommes confrontés à la concurrence et si nous ne sommes pas en mesure de rivaliser efficacement, nous pourrions subir une baisse des ventes ou une pression sur les prix, ce qui aurait un impact négatif sur nos résultats d'exploitation futurs.
- Nous tirons une grande majorité de nos revenus de clients du secteur de la radiodiffusion qui utilisent nos produits à la fois pour la production et la transmission de contenu télévisuel. Si nous ne parvenons pas à générer des revenus continus sur ce marché ou en cas de ralentissement de ce marché, nos revenus pourraient diminuer.
- Même si nous diversifions notre portefeuille, nous dépendons des ventes de nos produits de serveurs vidéo XT et XS, car ils sont généralement au cœur de toutes nos solutions. Si la demande du marché pour ces produits ne se maintient pas, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en pâtir.
- Notre activité pourrait être affectée si nos sous-traitants ne sont pas en mesure de nous fournir un approvisionnement adéquat de nos produits : il s'agit d'une préoccupation constante compte tenu de la pénurie actuelle sur le marché des composants électroniques.
- Si nous rencontrons des retards, des pénuries ou des problèmes de qualité de la part de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite future dépend de notre capacité à attirer et à retenir du personnel clé, et notre échec à le faire pourrait nuire à notre capacité à développer notre entreprise.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, ce qui pourrait affecter négativement nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un haut degré de fiabilité des produits. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient en être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à développer et à introduire de nouveaux produits ou des améliorations de produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions connaître une diminution de nos revenus à l'avenir.
- Si nous ne parvenons pas à répondre aux changements technologiques et à l'évolution des normes industrielles, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs à l'avenir.
- Si nos produits n'interagissent pas avec d'autres systèmes, les installations pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont très complexes et peuvent contenir des erreurs logicielles ou matérielles non détectées, ce qui pourrait nuire à notre réputation et à nos ventes futures de produits.
- Si nous ne parvenons pas à gérer efficacement notre croissance, notre entreprise pourrait en souffrir.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à maintenir ou à augmenter notre rentabilité et nos taux de croissance récents pourraient ne pas être révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont fluctué dans le passé et pourraient continuer de fluctuer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des variations du cours de l'action.



- Nous avons d'importantes opérations internationales et tirons la majeure partie de nos revenus de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques importants, notamment liés aux fluctuations des devises.
- Notre performance financière future dépend de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas de croître au rythme que nous prévoyons, nos résultats d'exploitation en subiront un impact négatif important.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles, ce qui peut rendre difficile la prévision des ventes au cours d'un trimestre donné.
- Notre utilisation de logiciels open source et d'autres technologies et propriétés intellectuelles tierces pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Le fait de ne pas protéger notre propriété intellectuelle pourrait nuire considérablement à notre entreprise.
- Si un tiers affirme que nous violons sa propriété intellectuelle, que ce soit avec succès ou non, cela pourrait nous exposer à des litiges coûteux et longs ou à des licences coûteuses, ce qui pourrait nuire à notre activité.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient engager notre responsabilité ou nuire à notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des réglementations environnementales et autres réglementations en matière de santé et de sécurité qui peuvent augmenter nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pouvons nous développer par le biais d'acquisitions ou d'investissements dans d'autres sociétés, chacune pouvant détourner l'attention de notre direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou utiliser des ressources nécessaires au fonctionnement d'autres parties de notre entreprise.
- La publication de nouvelles normes comptables ou des interprétations futures de normes comptables existantes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et des exigences liées au statut de société cotée peuvent mettre à rude épreuve nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Nous ou l'une de nos sociétés affiliées pourrions avoir besoin de capitaux supplémentaires pour soutenir nos opérations commerciales, et ce capital pourrait ne pas être disponible à des conditions acceptables, voire pas du tout.

En 2023, EVS a mis à jour son cadre de gestion des risques.

Nous restons principalement concentrés sur les risques hautement prioritaires ; cependant, nous enregistrons tous les risques identifiés afin de nous conformer à la stratégie globale d'EVS, d'assurer la cohérence et de contribuer à atteindre nos objectifs commerciaux. Cela nous aide également à évaluer si nous allouons les ressources de manière efficace.

Nous fournissons ci-dessous un aperçu non exhaustif de certains des risques affectant EVS. Tous les risques ne sont pas partagés de manière transparente, car certains risques pourraient contenir des informations confidentielles ou révéler des données concurrentielles. Des actions d'atténuation sont définies et mises en œuvre pour répondre aux risques inhérents identifiés.

1. RISQUES AVEC UN PROFIL DE RISQUE INHÉRENT ÉLEVÉ

- Risque de cyberattaque entraînant une interruption des activités, y compris l'arrêt des systèmes critiques, l'incapacité de produire, d'expédier, de livrer ou d'assister les clients.
- Incapacité à attirer les bons talents en vente, pré-vente et support, capables de gérer des solutions complexes et de nouveaux modèles commerciaux, conduisant à l'incapacité de réaliser nos ambitions de croissance, en particulier dans la région NALA.
- Incapacité à élargir la clientèle et l'offre de produits, ce qui pourrait conduire à une dépendance excessive à l'égard d'un nombre restreint de clients clés avec un nombre restreint de produits clés.

2. RISQUES AVEC UN PROFIL DE RISQUE INHÉRENT MODÉRÉ

- Risques liés à la pénurie de composants entraînant des conditions de livraison non sécurisées et des prix plus élevés. L'incapacité de prévoir les problèmes du marché des composants peut avoir un impact négatif sur nos clients si nous ne sommes plus en mesure de les livrer à temps. En particulier, la crise au Moyen-Orient et en Mer Rouge entraîne des retards dans le transport des marchandises et des hausses de prix à court terme. Bien que la situation soit difficile à prévoir à moyen et long terme, les retards et les augmentations de coûts risquent de se poursuivre dans les mois à venir, les compagnies maritimes commençant à planifier un conflit prolongé. Le manque de proactivité dans la chaîne d'approvisionnement peut entraîner une hausse des prix, affectant à nouveau le prix de vente ou nuisant à la marge bénéficiaire brute d'EVS.



- Risque de vulnérabilités en matière de sécurité des données dans nos produits peut exposer les données des clients à des menaces de sécurité et potentiellement éroder la confiance de notre clientèle.
- Risque de ne pas anticiper les évolutions du marché et des technologies, pouvant entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.
- Risque de ne pas être en mesure de vendre et de gérer le support et la préparation opérationnelle pour des solutions complexes sur le site des clients de manière durable, entraînant une augmentation des coûts et des problèmes de disponibilité des équipes de support EVS.
- Risque de gestion inefficace des licences, entraînant une perte de revenus, une augmentation des coûts internes ou une insatisfaction des clients.
- Risque de modification de la législation fiscale en matière de déductions fiscales liées à l'innovation et à la recherche pouvant affecter directement notre résultat net et notre résultat par action.
- Risque de ne pas anticiper les impacts négatifs du changement climatique (par exemple chaleur extrême, inondations,...) pouvant entraîner des interruptions d'activité.
- Risque de fraude pouvant avoir des conséquences financières et réputationnelles.



CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO*
Veerle De Wit, CFO*

Certifient que, sur la base de leurs connaissances,

- a) les états financiers annuels, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs de la situation financière et des résultats d'exploitation du Groupe EVS et des sociétés incluses dans la consolidation,
- b) le rapport de gestion présente fidèlement les événements importants et les transactions entre parties liées de l'année 2023, y compris leur impact sur les états financiers complets, et une description des principaux risques et incertitudes.

* agissant pour le compte d'une bv/SRL

RAPPORT DE REMUNERATION

1.1 INTRODUCTION

Nous sommes très fiers d'avoir significativement accru en 2023 le soutien de nos actionnaires concernant notre rapport de rémunération, qui a été approuvé à une majorité de 86,9% lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 (+41% de soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021, et même +51% de soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022). Nous sommes également très reconnaissants du soutien accru des actionnaires en 2023 concernant l'approbation (i) des packages de rémunération proposés pour notre Management Exécutif (+17% par rapport à 2022) et (ii) des propositions d'émission de warrants (qui ont été adoptées à la majorité spécifique de 75% des suffrages exprimés).

Nous sommes très satisfaits de cette dynamique positive, qui montre que nous avons pris au sérieux les dissensions exprimées par nos actionnaires en 2021 et 2022, notamment à travers :

- (a) la révision de la structure et du contenu du présent rapport de rémunération, qui a été mis à jour (i) en augmentant le niveau de notre divulgation en termes de mesures de performance en ce qui concerne la rémunération variable des membres du Management Exécutif et en (ii) expliquant les raisons pour lesquelles nous nous écartons du Code belge des sociétés et des associations en termes de rémunération variable de nos dirigeants, tandis que nous alignerons progressivement leur intéressement à long terme sur des objectifs de performance et pluriannuels.
- (b) la mise à jour de notre politique de rémunération en tenant compte des aspects ci-dessus pour être conforme aux normes du marché et pour accroître encore notre transparence envers nos actionnaires.
- (c) un dialogue permanent avec nos actionnaires et avons donc mené une analyse actionnariale pour continuer à dialoguer activement avec nos principaux actionnaires, notamment sur ces aspects et d'autres questions importantes (comme le fait que notre CEO ne faisait pas partie du conseil d'administration (ce qui est désormais le cas depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023) et l'absence d'objectifs d'entreprise liés au LTI (ce qui est également résolu depuis l'introduction du LTI actualisé dans la politique de rémunération 2023 telle que visée à la section 13.3). 1.2.1 (d)). Nous apprécions la précieuse contribution de nos actionnaires et prendrons en compte leurs points de vue dans notre travail visant à créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Dans ce contexte, nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur soutien renouvelé. Nous apprécions leur précieuse contribution et continuerons de prendre en compte leurs points de vue alors que nous travaillons à créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

1.2. LES ADMINISTRATEURS

1.2.1 Politique de rémunération

EVS s'engage à disposer d'un conseil d'administration capable de fournir des informations, un dynamisme, une innovation et une diversité spécifiques au secteur afin de mieux refléter les demandes uniques du marché EVS. Il s'agit d'un moteur essentiel de la stratégie de croissance rentable d'EVS dans un secteur international et innovant. Pour attirer, motiver et fidéliser des administrateurs compétents tout en contribuant à la performance à court et à long terme de l'entreprise, notre politique de rémunération EVS accorde aux administrateurs des rémunérations fixes et variables (pour nos administrateurs non exécutifs uniquement et en fonction de leur présence aux réunions). Cette politique encourage non seulement la participation et les contributions, mais aide également nos administrateurs à apporter l'innovation technologique, la diversité culturelle et de nouvelles perspectives. En outre, il promeut une gestion prudente des risques, tout en s'alignant sur les recommandations belges des instituts de gouvernance tels que Guberna et utilise des groupes de référence d'entreprises pour établir des références belges pertinentes aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique.

- Administrateurs non exécutifs : ils reçoivent un montant fixe annuel, éventuellement prorata temporis. Ce montant forfaitaire comprend la participation à six réunions par an. Les Administrateurs non exécutifs perçoivent également, en rémunération de l'exercice de leur mandat, une somme fixe pour chaque réunion du Conseil d'Administration au-delà de six réunions par an et à laquelle assistent les réunions des comités spéciaux.
- Administrateurs Exécutifs : pour s'aligner sur les standards du marché belge, il a été décidé que les Administrateurs Exécutifs ne percevront plus aucune rémunération à compter du 1er janvier 2023.

La politique et la rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire.



L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023 ayant approuvé la politique de rémunération 2023 (avec effet au 1er janvier 2023), la rémunération des Administrateurs est donc fixée comme suit (EUR):

		Montant fixe		Montant variable lié à la participation aux réunions		Autres ¹
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux	
Non-exécutif						
Innoconsult BV, représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.	4.000 en tant que président du comité d'audit	2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
7 Capital Srl, représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Acompany You Srl, représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.	4.000 en tant que présidente du comité des Nominations et Rémunérations	2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Frinso Srl représenté par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Exécutif						
Michel COUNSON	Administrateur délégué	Aucune rémunération prévue				
InnoVision BV	Administrateur délégué	Aucune rémunération prévue				

Les montants forfaitaires sont ajustés prorata temporis en fonction des dates de nomination/démission au cours de l'année.

Remarques:

- La Société et ses filiales n'accordent aucun prêt personnel, garantie ou autre aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale. Si les Administrateurs sont chargés de tâches ou de projets particuliers, ils ont droit à une rémunération appropriée pour ces activités, ce qui est notamment le cas des Administrateurs Exécutifs.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les Administrateurs non exécutifs à la fin de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune action, warrant ou stock-option. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient d'aucune rémunération liée à la performance ni d'avantages de retraite.

1.2.2. Rapport de rémunération pour l'année 2023

En 2023, les Administrateurs ont reçu la rémunération suivante pour l'exécution de leur mandat (EUR) en application de la politique de rémunération 2023 telle que décrite ci-dessus :

¹ L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 a approuvé à l'unanimité l'attribution aux membres du Conseil d'Administration d'une rémunération globale complémentaire de 25.000 euros par an pour tous les membres du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de tâches exceptionnelles dans le cadre de leur fonction de administrateur tel que validé par le Conseil d'Administration (telles que notamment les entretiens, réunions de préparation et autres réunions internes autres que les réunions du Conseil d'Administration ou d'un Comité (Audit, Rémunération ou Stratégique)). Ce montant est réparti par le Conseil d'Administration entre ses membres en fonction du nombre et de l'importance des missions exceptionnelles effectivement accomplies par chacun d'eux.



		Montant fixe		Montant variable lié à la participation aux réunions		Autre	TOTAL 2023
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
Non-exécutif							
Innoconsult BV, représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	4.000	6.000	-	36.000
7 Capital Srl, représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000	-	-	6.000	-	28.000
Acompany You Srl, représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	4.000	7.500	1.500	39.000
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44.000	-	4.000	10.500	-	58.500
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000	-	2.000	7.500	2.500	34.000
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000	-	4.000	6.000	1.500	33.500
Frinso Srl représenté par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	13.802,74	-	-	-	-	13.802,74
Exécutif							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
InnoVision BV, represented by Serge VAN HERCK	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
TOTAL							242.802,74

Au 31 décembre 2023, sur la base des derniers relevés reçus par la société et de la dernière modification du registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient, directement ou indirectement, 835.906 actions sur un total de 14.327.024, soit 5,8% du capital.

1.3. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF (LEADERSHIP TEAM)

1.3.1. Politique de rémunération

1.3.1.1 Notre vision

EVS s'engage à offrir à chacun une rémunération individualisée, équitable et compétitive qui reflète sa performance et son niveau de responsabilité.

Notre politique de rémunération concernant les membres du Management Exécutif est fondée sur cinq valeurs fondamentales qui guident nos efforts pour attirer, motiver et fidéliser des dirigeants compétents et professionnels:

- Premièrement, nous veillons à ce que notre rémunération s'aligne sur celle des groupes de référence de l'entreprise afin d'établir des références belges pertinentes par rapport aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique pour rester compétitif sur le marché local.
- Deuxièmement, nous nous efforçons d'être innovants en envisageant de nouvelles méthodes de différenciation pour proposer des packages de rémunération uniques et attractifs.
- Troisièmement, nous trouvons un équilibre entre les marchés belge et international pour garantir que nos packages de rémunération restent pertinents et compétitifs à l'échelle mondiale.
- Quatrièmement, nous considérons la spécificité du secteur technologique pour répondre aux demandes uniques de cette industrie en évolution rapide.
- Enfin, notre politique est conçue pour promouvoir une croissance rentable et durable à long terme tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les clients et le personnel.

Ensemble, ces valeurs sous-tendent notre politique de rémunération et nous permettent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, compétences et aptitudes, tout en motivant nos dirigeants à réaliser les ambitions et objectifs à court et à long terme de l'entreprise.

Dans ce contexte, le niveau de rémunération est déterminé en fonction des tâches et responsabilités et est évalué annuellement par le Comité de Nomination et de Rémunération. Le niveau de rémunération est également comparé à des références externes, soit par le biais d'études, soit par l'intermédiaire de conseils externes. Notre politique de rémunération tient notamment compte de la position sur le marché et des contributions individuelles de chaque membre du Management



Exécutif, en cohérence avec notre politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble du personnel de l'entreprise. À cette fin, nous utilisons la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay Group (gérée par la société Korn Ferry) pour noter les fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Le service RH demande à Korn Ferry Hay Group d'effectuer régulièrement un contrôle d'intégrité de la classification existante afin de garantir une base correcte, cohérente et solide pour les candidatures liées à la classification. Chez EVS, les comparaisons avec le marché sont faites avec la médiane du marché plutôt qu'avec la moyenne. Pour être à un niveau de rémunération équitable par rapport au marché, nous considérons une rémunération équitable comprise dans une fourchette comprise entre 80% et 120% de la médiane du marché. Les benchmarks utilisés sont choisis en fonction du secteur, de la taille des entreprises et de la localisation.

1.3.1.2. Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du Management Exécutif

1.3.1.2.1. Vue d'ensemble

Notre politique de rémunération des membres du Management Exécutif prévoit :

- i. Une rémunération fixe complétée par
- ii. Un intéressement variable à court terme en espèces (STI) basé sur des critères de performance financière et extra-financière (EBIT, prises de commandes et performance) versé en espèce et
- iii. Un intéressement à long terme consistant en des warrants/options d'achat sur actions.

es piliers de la rémunération variable sont répartis selon les pourcentages listés dans le tableau ci-dessous:

	Rémunération de base (RB)	STI (a) à 100%	STI (a) Mesures			LTI (b) Options d'achat d'actions	Autres avantages (c)	Assurances et contributions à la pension (c)
			Fin. EBIT	Fin. Prise de commande	Non-Fin. Performance			
CEO	EUR 400.801	40% de RB	70%	-	30%	Max. 45% de RB	Aucun	N/A
CCO		45% de RB	35%	55%	10%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CFO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CMO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CPO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CTO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CXO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A

(a) Intéressement à court terme en espèces (STI)

Les paramètres financiers et non financiers de l'Incentive à Court Terme (STI) (par exemple l'EBIT annuel, les prises de commandes et la performance, comme prévu dans la politique de rémunération) sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS à court terme.

- Financier
 - o L'objectif annuel d'EBIT (Bénéfice avant intérêts et impôts) permet à notre société de viser l'amélioration de notre rentabilité, d'assurer notre performance financière et de renforcer notre capacité financière à long terme, notamment pour assurer le respect de notre politique de distribution de dividendes.
 - o L'objectif annuel de prises de commandes est essentiel pour nous assurer d'augmenter nos ventes ainsi que le renforcement de la relation client tout en garantissant à notre entreprise de maintenir une croissance constante de nos revenus et de consolider notre position sur le marché.
- Non-Financier
 - o L'objectif de performance annuel permet de se concentrer sur les projets qui sont soit importants et/ou urgents à réaliser au cours de l'année donnée, compte tenu de l'intérêt de l'entreprise et de ses clients.

Tous les éléments ci-dessus améliorent la valeur pour les actionnaires en contribuant à la stratégie de croissance, aux intérêts et à la durabilité à long terme de notre entreprise, en combinaison avec l'attribution de warrants ou d'options sur actions, qui offrent des avantages ciblés à long terme. Il est à noter que la réalisation des métriques liées à l'intéressement à court terme sera toujours évaluée à périmètre constant par rapport au budget.

Les objectifs financiers STI sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice comptable concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement. La période d'imposition est le dernier exercice financier et le montant du STI est confirmé à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Le Comité de Nomination et de Rémunération évalue les réalisations des objectifs et le paiement correspondant par rapport aux résultats de l'entreprise afin de s'assurer que les objectifs futurs restent en ligne avec la performance globale de l'entreprise.



Les poids en pourcentage des critères STI sont évalués annuellement par le Conseil d'Administration et adaptés, si nécessaire, en modifiant notre Politique de Rémunération, sous réserve de l'approbation de nos actionnaires.

(b) Intéressement à long terme sous forme de warrants/options sur actions (LTI)

Les options sur actions qui portent sur des actions existantes ou donnent le droit de souscrire à des actions nouvellement créées en cas d'augmentation de capital future sont appelées « warrants » en Belgique. Alternativement, la société peut également attribuer des options sur actions portant uniquement sur des actions existantes, ci-après dénommées options sur actions. Dans les deux cas, le bénéficiaire aura le droit d'acheter des actions de la société à un prix prédéterminé (prix d'exercice) avant une date d'expiration mais après une période d'acquisition minimale de 3 ans, ce qui implique que la société récompense, retient, et motive les managers exécutifs sur le long terme. Dans la plupart des pays, les options sur actions sont considérées comme imposables lorsqu'elles sont exercées. En Belgique, cependant, un régime spécial est en place qui prévoit une imposition lorsque les options sont attribuées. Ainsi, il y a un investissement initial lors de l'attribution des options sur actions, ce qui implique que le bénéficiaire peut perdre cet investissement initial si les warrants ou les options sur actions ne peuvent pas être exercées (par exemple, si le warrant ou l'option sur action expire avant d'atteindre le prix d'exercice ou en cas de départ du bénéficiaire de la société).

La rémunération en warrants/options sur actions contribue à la stratégie commerciale, aux intérêts et à la pérennité de notre entreprise et est en ligne avec les attentes des actionnaires en termes de création de valeur actionnariale:

- D'une part, dans la mesure où les bénéficiaires sont directement incités à contribuer à la croissance profitable de l'entreprise, dont ils peuvent bénéficier par l'exercice de leurs warrants/options sur actions si la valeur de l'entreprise devait augmenter entre le moment de l'attribution et l'exercice de ces warrants/options sur actions. Cela les motive également à prendre des mesures durables et créatrices de valeur.
- D'autre part, dans la mesure où les bénéficiaires sont incités à rester et à investir dans l'entreprise s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'exercice des warrants/options sur actions qui leur ont été attribués, les warrants/options étant imposés au moment de l'attribution (cet investissement étant perdu en cas de départ) et ne peuvent être exercés qu'au plus tôt trois années civiles après leur attribution.

(c) Autres avantages et contributions à la pensions

Le CEO et les autres membres du Management Exécutif sont des sociétés de gestion qui fournissent leurs services sur une base indépendante, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, assurances et cotisations de retraite comme le font nos employés.

(d) Accent sur la performance et les objectifs pluriannuels

Alors que la rémunération variable ci-dessus de nos managers exécutifs s'écarte en principe du Code belge des sociétés et des associations, ce qui est permis sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale (aux termes de l'alinéa 2 de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, dans une société cotée, si la rémunération variable d'un manager exécutif est supérieure au quart de sa rémunération annuelle, un quart au moins de la période de performance doit excéder deux ans et un autre quart doit excéder trois ans, sauf accord contraire de l'Assemblée Générale), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système actualisé de LTI sur base de warrants/stock options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI sur base de warrants/stock options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

Ce LTI mise à jour est un outil puissant pour aligner encore davantage les intérêts du management exécutif de notre entreprise avec la croissance durable à long terme d'EVS. En offrant des récompenses pour la fidélité, la croissance de la rentabilité et les objectifs ESG, le LTI mis à jour contribuera davantage à renforcer la culture de responsabilisation, à générer un succès durable pour EVS sur le long terme et à accroître la valeur pour les actionnaires.

À partir de 2023, le LTI mis à jour fournit chaque année un nombre variable de warrants/stock options basé sur:

- *Performance à long terme*, qui est évaluée sur la base (1) de la croissance de la rentabilité à long terme (croissance de l'EBIT sur deux ans) et (2) de l'évolution positive des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), jusqu'à un niveau de 50% du poids du LTI. Depuis 2022, EVS a introduit les instruments de mesure nécessaires pour évaluer ces indicateurs de performance à long terme et attribuer en conséquence des LTI sur base de warrants/stock options. Les deux indicateurs sont régis par les plans stratégiques et ESG pluriannuels d'EVS.
- *Fidélisation et rétention* du Management Exécutif, ce qui garantit la croissance stratégique d'EVS. Etant donné que les bénéficiaires doivent payer un impôt non récupérable lors de l'attribution des warrants/stock options (au niveau belge), et qu'ils sont tenus d'attendre une période d'acquisition minimale de 3 ans avant de pouvoir exercer leurs warrants/stock options, Le LTI offre une récompense aux membres de l'équipe qui restent dans l'entreprise pendant une période déterminée.

La LTI actualisée accordée au CEO et aux autres membres du Management Exécutif peut être résumée comme suit :

Critères LTI

	Performance		Fidélisation/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG (pluriannuels)	
LTI 2023	5%	5%	90%
LTI 2024	15%	15%	70%
LTI 2025 et au-delà	25%	25%	50%

Versement LTI

Objectif de Performance (Financier et ESG)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<50%	50%	100%	150%
Versement	0%	0%	100%	200%

(e) Écart potentiel par rapport à la politique de rémunération des membres du Management Exécutif

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé que, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration puisse s'écarter temporairement de la politique de rémunération 2023 si nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS, par le biais de l'octroi d'un bonus autonome aux membres du Management Exécutif basé sur le pourcentage des prises de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou des prises de commandes liées à un Big Event Rental, dans les deux cas plafonnés à un pourcentage maximum de 0,2% des prises de commandes concernées. Un «Big Event Rental» est défini comme une location de produits et/ou solutions EVS dans le cadre d'un grand événement qui n'a pas lieu chaque année.

En effet, la nature de l'activité évolue progressivement vers des partenariats stratégiques à très long terme, qu'il convient d'encourager. Les transactions exceptionnelles ne sont pas prévisibles sur une base annuelle et nécessitent des récompenses exceptionnelles.

Pour mettre en œuvre une telle dérogation, le Comité de nomination et de rémunération présentera une demande spéciale de dérogation au Conseil d'administration pour discussion et approbation. Aucune dérogation de ce type ne sera mise en œuvre en l'absence d'approbation préalable du Conseil d'Administration. Tout écart sera décrit et expliqué dans le rapport annuel de rémunération de la société conformément au Code belge des sociétés et des associations.

Le Conseil d'Administration considère qu'une telle procédure de dérogation est conforme aux pratiques de marché des sociétés cotées belges et permettra de récompenser des performances exceptionnelles et de retenir des membres exécutifs clés dans l'intérêt du succès durable d'EVS à long terme.

1.3.1.2.2. STI

a. CEO

Objectif d'EBIT (70%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT: 33.000 kEUR	< 26.400 kEUR	26.400 kEUR	33.000 kEUR	39.600 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30%)	Objectif cible			Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%
Versement	0%	50%	100%	125%

Opportunité STI maximale : 60% de la rémunération de base (i.e 240.481 EUR)



b. CCO

Objectif d'EBIT (35%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT: 33.000 kEUR	< 26.400 kEUR	26.400 kEUR	33.000 kEUR	39.600 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (10%)	Objectif cible			Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%
Versement	0%	50%	100%	125%

Objectif de prise de commande (55%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Super Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	110%	120%
Versement	0%	30%	100%	145%	200%

Opportunité STI maximale : 71% de la rémunération de base

c. CFO, CTO, CPO, CMO, CXO

Objectif d'EBIT (70%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT: 33.000 kEUR	< 26.400 kEUR	26.400 kEUR	33.000 kEUR	39.600 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30%)	Objectif cible			Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%
Versement	0%	50%	100%	125%

Opportunité STI maximale : 30% de la rémunération de base

Remarque sur la disclosure 2023:

- EBIT et objectif de prises de commandes : bien qu'il serait préjudiciable pour l'activité EVS (surtout en ce qui concerne la concurrence) de divulguer les détails de l'objectif de prises de commandes, nous avons décidé de partager à la fois l'objectif et la réalisation d'EBIT 2023 afin d'accroître la transparence envers nos actionnaires. Il est à noter que la réalisation de l'EBIT est toujours mesurée à périmètre constant par rapport au budget.
- Les objectifs de performance non financière du CEO étaient basés sur (i) les résultats de l'enquête d'engagement des membres du personnel EVS 2023 (91 %) et (ii) l'enquête de satisfaction client 2023 (Devoncroft NPS 43,4 – Top 10 %).
- Les objectifs de performance non financière des autres membres du management exécutif concernent généralement l'efficacité opérationnelle, la satisfaction des clients et des membres du personnel. Retrouvez ci-dessous quelques exemples d'objectifs de performance 2023 :
 - o Satisfaction client
 - o Maintenir un haut niveau de satisfaction client (NPS)
 - o Engagement avec les communautés d'utilisateurs
 - o Optimisation du support des channel partners
 - o Satisfaction des membres du personnel
 - o Renouveler la certification Top employeur
 - o Maintenir un niveau élevé de satisfaction dans l'enquête d'engagement annuelle
 - o Améliorer encore la stratégie Comp&Ben
 - o Efficacité opérationnelle:
 - o Amélioration des processus internes
 - o Accroissement des connaissances technologiques
 - o Contrôle des coûts

Il n'y a pas d'acompte pour la rémunération variable des membres du Management Exécutif.

1.3.1.2.3. Dispositions de "claw-back"



À titre préliminaire, veuillez noter que les dispositions de « claw-back » sont limitées car les bénéficiaires potentiels ne reçoivent aucune avance.

(a) Conséquences sur le STI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif, le STI n'est pas dû, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou pour indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) ou (ii) par le prestataire avec motif, dans les deux cas, le prestataire reste en droit d'exiger le paiement du STI :

- Se rapportant à l'exercice social précédent celui au cours duquel la résiliation écrite aura été notifiée.
- Relatives à l'exercice social au cours duquel la résiliation écrite aura été donnée uniquement si la résiliation écrite est postérieure au 1er juillet dudit exercice, et uniquement au prorata temporis (ou lorsque la cause est l'indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) – 50 % de ce STI est dû si la résiliation écrite est donnée avant le 1er juillet de cet exercice ou 100 % de ce STI est dû si la résiliation écrite est donnée après le 1er juillet de cet exercice.

(b) Conséquences sur le LTI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif, les warrants/options sur actions non exerçables sont perdus sauf si le Conseil d'administration en décide autrement.

1.3.2. Rapport de rémunération pour l'année 2023

1.3.2.1. Aperçu

CEO

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
EBIT annuel	70%	26.400.000 €	33.000.000 €	39.600.000 €	41.410.000 € (125,48% de l'objectif EBIT)
Versement		55.979 €	111.958 €	167.937 €	167.937 € (Montant du plafond atteint)
Non-financier	30%				
Objectifs de performance*		23.991 €	47.982 €	71.973 €	59.978 € 125% de l'objectif cible
Versement					
TOTAL					227.915 € 143% de l'objectif cible

Autres

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
Financier					
EBIT annuel	70 (spécial CCO)	26.400.000 €	33.000.000 €	39.600.800 €	41.410.000 € (125,48% de l'objectif EBIT)
Objectif de prise de commande		Nondisclosed	Nondisclosed	Nondisclosed	Nondisclosed
Versement EBIT		133.934 €	267.867 €	401.801 €	401.801 € 150% de l'objectif cible
Versement prise de commande		22.942 €	76.474 €	110.887 €	105.566 €
Non-Financier	30 (spécial CCOI)				
Objectifs de performance*		53.924 €	107.848724 €	161.772 €	133.785 € 124% de l'objectif cible
Versement					
TOTAL					641.152 €

* Veuillez trouver ci-dessous quelques exemples d'objectifs de performance 2023:

- Satisfaction client
 - Maintenir un haut niveau de satisfaction client (NPS)
 - Engagement avec les communautés d'utilisateurs
 - Optimisation du support des channel partners
- Satisfaction des membres du personnel
 - Renouveler la certification Top employeur
 - Maintenir un niveau élevé de satisfaction dans l'enquête d'engagement annuelle
 - Améliorer encore la stratégie Comp&Ben
- Efficacité opérationnelle:
 - Amélioration des processus internes
 - Accroissement des connaissances technologiques
 - Contrôle des coûts

1.3.2.2. CEO

InnoVision BV, représenté par Serge Van Herck, CEO a reçu comme rémunération de base un montant total de 400.801 EUR et un STI de 227.915 EUR pour l'année 2023.

L'augmentation moyenne de 10% de la rémunération de base par rapport à la rémunération de base de l'année dernière (363.225 EUR) s'explique par l'augmentation des coûts de la vie et l'évolution des critères de rémunération pour ces fonctions.

1.3.2.3. Autres membres du Management Exécutif

Pour l'exercice 2023, les autres membres du Management Exécutif étaient :

- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO
- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO
- Tols BV, représenté par Xavier ORRI, CXO
- Openiris Ltd, représenté par Alex REDFERN, CTO

Les autres membres du Management Exécutif ont reçu une rémunération de base globale de 1.606.772 EUR (coût total de l'entreprise) et un STI de 652.706 EUR (coût total de l'entreprise) pour l'année 2023, ce qui représente un coût total moyen de l'entreprise concernant la rémunération de base de 267.795 EUR et de 108.784 EUR concernant le STI par autre membre du Management Exécutif. Des primes exceptionnelles complémentaires de 50.000 EUR et 14.720 EUR ont été accordées conformément à la procédure proposée dans la politique de rémunération telle que définie à la section 13.3.2.1.

L'augmentation moyenne de 8% de la rémunération de base par rapport à la rémunération de base de l'année dernière (1.490.980) s'explique par la courbe d'apprentissage de certains membres du Leadership Team (et l'augmentation des échelons associés), par l'augmentation du coût de la vie et l'évolution des critères de rémunération pour ces fonctions.

1.3.2.4. Warrants / options sur actions

Comme indiqué dans la procédure énoncée au point 1.3.1.2.1 (d), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système mis à jour de LTI à base de warrants/stock options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI à base de warrants/stock options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

En 2023, le CEO et les autres membres du Management Exécutif ont reçu des warrants comme suit conformément au Plan de Warrants EVS 2023 :

Serge Van Herck	34.650 warrants	+5% comparé au montant cible (33.000)
Alex Redfern	10.500 warrants	+5% comparé au montant cible (10.000)
RCG Srl	10.500 warrants	+5% comparé au montant cible (10.000)
Ikaro Srl	7.850 warrants	+5% comparé au montant cible (7.500)
Pierre Matelart	7.850 warrants	+5% comparé au montant cible (7.500)
Veerle De Wit	7.850 warrants	+5% comparé au montant cible (7.500)
Xavier Orri	7.850 warrants	+5% comparé au montant cible (7.500)



TOTAL	87.150 warrants
--------------	------------------------

Sur la base de la procédure décrite sous 1.3.1.2.1 (d):

	Performance		Loyauté/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG (pluriannuels)	
Poids	5%	5%	90%
Objectif	Croissance annuelle de 5 % conformément au plan d'affaires d'EVS sur 5 ans (croissance de l'EBIT sur deux ans)	Adoption des objectifs ESG 2030 conformément à la législation ESG applicable	
Réalisation	Plafond atteint	Adopté	
Versement	10% (200% plafond de versement)	5% (100% versement à l'objectif)	90%

Autres plans de warrants actifs :

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2020 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 22 octobre 2020
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2023)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2024
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 21 octobre 2026)
- Prix d'exercice : 13.69 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 octobre 2020)

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2021 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 22 juin 2021
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2025
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)
- Prix d'exercice : 18.21 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 juin 2021)

Les principales caractéristiques du Plan d'options sur actions 2022 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 29 septembre 2022
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2025)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2026
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 28 septembre 2028)
- Prix d'exercice : 18.62 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 29 septembre 2022)

Les principales caractéristiques du Plan de stock-options 2023 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 25 octobre 2023
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2026)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2027
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des stock-options : 24 octobre 2029)
- Prix d'exercice : 25,85 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 25 octobre 2023)

1.3.2.5. Bonus exceptionnel

Dans le cadre de la procédure visée au 1.3.1.2.1 (e) telle qu'approuvée dans la politique de rémunération 2023 qui permet au Conseil d'Administration, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, d'accorder une prime autonome aux membres de la direction exécutive pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS, basée sur le pourcentage des prises de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou des prises de commandes liées au Big Event Rental (dans les deux cas plafonnés à un pourcentage maximum de 0,2% des prises de commandes concernées), la prime exceptionnelle suivante a été accordée respectivement en 2023 et 2024:

- Conformément à la politique de rémunération, le comité de nomination et de rémunération a présenté une demande spéciale de dérogation au Conseil d'Administration pour discussion et approbation suite à la conclusion d'un contrat exceptionnel de 10 ans d'une valeur de plus de 50.000.000 USD avec une importante



société de diffusion et de production média basée aux États-Unis. Sur la base de cette demande particulière, le Conseil d'Administration a approuvé le 30 mai 2023 l'octroi d'une prime exceptionnelle de 50.000 EUR (soit moins de 0,1% des prises de commandes du contrat susvisé) au CCO, RCG Srl, représenté par Quentin Grutman. L'octroi d'une telle prime est justifié par le caractère exceptionnel d'un tel accord pluriannuel qui représente une nouvelle étape dans l'histoire d'EVS et démontre clairement qu'EVS est considéré comme un partenaire solide, capable de relever les défis futurs de l'industrie de la radiodiffusion et des médias.

- Conformément à la politique de rémunération, le comité de nomination et de rémunération a présenté une demande spéciale de dérogation au conseil d'administration pour discussion et approbation suite à la conclusion d'un contrat Big Event Rental 2023 d'un montant de 7,36 millions d'euros. Sur la base de cette demande particulière, le Conseil d'Administration a approuvé le 28 mars 2024 l'octroi d'une prime exceptionnelle de 14.720 EUR (soit 0,2% des prises de commandes de Big Event Rental 2023 susvisées) au CCO, RCG Srl, représenté par Quentin Grutman. L'octroi d'un tel bonus est justifié par l'importance du Big Event Rental pour EVS pour le succès continu de l'entreprise dans le futur.

1.4. INFORMATIONS COMPARATIVES SUR L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE - RATIO ENTRE LE MEMBRE DE LA DIRECTION LE MIEUX PAYÉ (CEO) ET LE SALARIÉ LE MOINS BIEN PAYÉ EN BELGIQUE

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la rémunération sur une période de 5 ans.

En EUR	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution de la rémunération					
Rémunération moyenne des employées	81.572	78.056	90.281	93.268	102.145
Rémunération annuelle des employées	37.849.582	39.652.396	47.287.513	53.456.704	60.497.215
Performance EVS					
EBIT (en millions d'euro)	23,0	5,7	37,1	31,7	41,1
Prises de commandes (en millions d'euro)	120,6	103,4	149,3	218,8	192,9
ROCE	27,3%	8,1%	38,0%	31,3%	34,6%
Free cash-flow (en millions d'euro)	21,2	9,5	38,2	3,5	28,2

Tel que défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publie le ratio entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique. Pour 2023, ce ratio est de 11x. En termes de méthodologie, la rémunération moyenne des salariés est calculée en divisant le coût salarial total par le nombre moyen d'ETP dans l'année. A partir de 2023, le dénominateur (c'est-à-dire le nombre moyen d'ETP) exclut du calcul les contractuels permanents (20 ETP en 2023 dont 7 membres du Management Exécutif en 2023) afin de ne considérer que les salariés inscrits sur le payroll pour le calcul de la rémunération moyenne par salarié. Les chiffres de la rémunération moyenne ont été retraités en conséquence à partir de 2021.

L'employé le moins bien payé est défini comme un employé à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. La rémunération totale réelle reçue par cet employé est prise en compte dans le calcul du ratio.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et à ce titre elle sera appréciée et évaluée dans le futur en tenant compte de l'évolution du ratio.



RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Comme le prévoit la Loi, le rapport de gestion consolidé a été établi pour servir également de rapport de gestion sur les comptes sociaux de la société mère. Le rapport de gestion sur les comptes sociaux est donc similaire au rapport de gestion consolidé, à l'exception des notes suivantes :

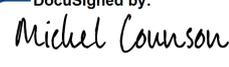
- Les comptes sociaux intègrent les chiffres du siège social à Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de 145.054 milliers d'euros, soit 81,5% du montant consolidé.
- Le bénéfice de l'exercice s'élève à 26.658 milliers d'euros, contre 23.635 milliers d'euros en 2022. Le total du bilan s'élève à 210.479 milliers d'euros.
- Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, au sein du Comité d'Audit, Marco Miserez (diplômé Ingénieur Commercial en "Finance et Management Interculturel" de l'Ichec Brussels Management School et ayant 12 ans d'expérience dans le secteur financier), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers), Soumya Chandramouli (titulaire d'un MBA de l'Université de Liège et d'un diplôme en analyse financière de l'Association belge des analystes financiers ainsi qu'une spécialisation en leadership d'entreprise de l'IMD Business School) et le président du conseil d'administration qui est également membre du comité d'audit, possèdent les compétences en matière de comptabilité et d'audit. Soumya Chandramouli a rejoint le Comité d'Audit en mai 2023.
- Depuis 2016, les dépenses de recherche ne peuvent plus être inscrites au bilan. Seuls les frais de développement peuvent être capitalisés au bilan. Les dépenses de recherche engagées les années précédentes restent soumises au régime précédent.
- En 2023, EVS a engagé un montant de 23,6 millions d'euros pour les dépenses de R&D, qui ont été amorties immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- De plus, en 2022, le Groupe a identifié deux projets de développement interne qui, pour la première fois dans l'histoire d'EVS Broadcast Equipment, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés en immobilisations incorporelles. Ces projets de développement interne consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement. Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée à la fin du troisième trimestre, entraînant le début d'un amortissement sur une durée de 5 ans. Le retour sur investissement attendu du deuxième projet est prévu pour 2024, complétant la stratégie PlayForward du Groupe. Les progrès de ces développements internes sont surveillés fréquemment pour garantir que les avantages économiques futurs restent assurés. En 2023, le montant total des frais de développement activés en immobilisation incorporelle en construction s'élève à 4,2 millions d'euros.
- Aucun événement autre que ceux rapportés dans le rapport consolidé de gestion n'a affecté les comptes sociaux.

Le Conseil d'administration

Liège, le 10 avril 2024

DocuSigned by:

EB4FB2AFFABA405...

DocuSigned by:

57A0A6FD29DC4FA...

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
Temps partiel
Total

Frais de personnel

Temps plein
Temps partiel
Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	341,3	301,3	40
1002	52,3	34,4	17,9
1003	383,8	329,5	54,3
Nombre d'heures effectivement prestées			
1011	559.967	496.167	63.800
1012	65.258	44.796	20.462
1013	625.225	540.963	84.262
Frais de personnel			
1021	33.064.077,31	29.296.914,24	3.767.163,07
1022	3.853.270,5	2.645.062,18	1.208.208,32
1023	36.917.347,81	31.941.976,42	4.975.371,39
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	365,8	317,4	48,4
1013	593.945	519.375	74.570
1023	31.397.813,59	27.455.824,43	3.941.989,16
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	349	53	391,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	349	53	391,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	306	35	334,3
de niveau primaire	1200	5		5
de niveau secondaire	1201	33	6	37,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	150	11	158,9
de niveau universitaire	1203	118	18	132,8
Femmes	121	43	18	57,4
de niveau primaire	1210	1		1
de niveau secondaire	1211	7	1	7,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	13	12	22,9
de niveau universitaire	1213	22	5	26
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	349	53	391,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,9	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	5.822	
Frais pour la société	152	156.887,86	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	38	1	38,5
210	38	1	38,5
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	27	3	29,5
310	27	3	29,5
311			
312			
313			
340	1		1
341			
342	9	2	10,7
343	17	1	17,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

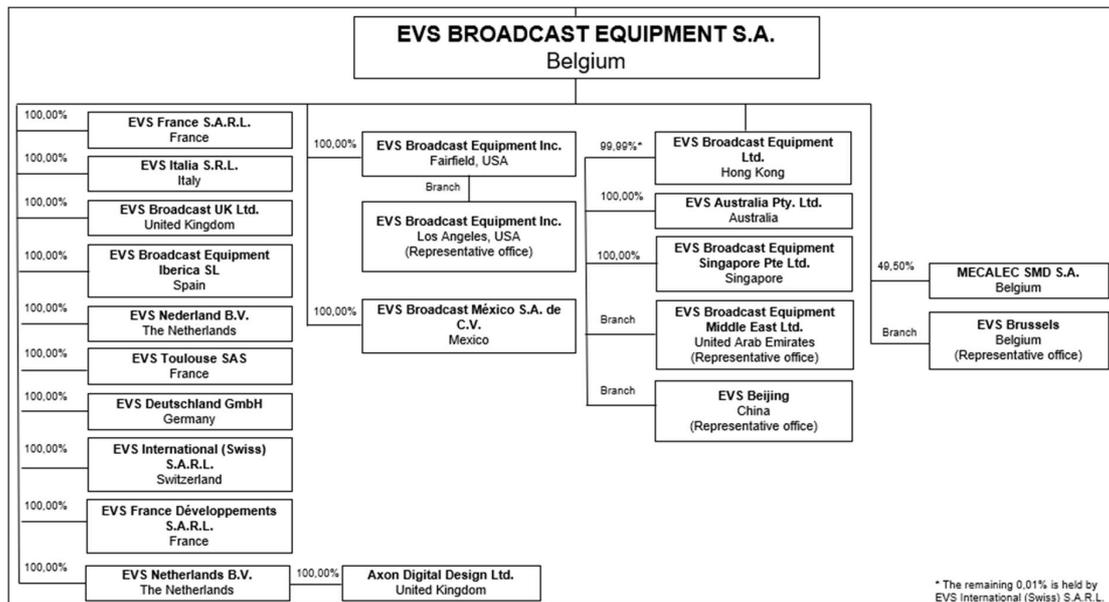
Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	192	5811	37
5802	6.575	5812	1.279
5803	615.340,41	5813	114.939,12
58031	575.374,23	58131	109.759,64
58032	39.966,18	58132	5.179,48
58033	0	58133	0
5821	0	5831	0
5822	0	5832	0
5823	0	5833	0
5841	0	5851	0
5842	0	5852	0
5843	0	5853	0

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Note relative à l'annexe 6.5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

Les derniers comptes annuels disponibles des entreprises dans lesquelles EVS Broadcast Equipment SA détient ou a détenu une participation étant ceux de 2022, les informations reprises dans cette annexe concernent les entreprises détenues au 31/12/2022 :



Les entreprises dans lesquelles EVS Broadcast Equipment SA détient une participation au 31/12/2023 sont celles reprises ci-dessous et les capitaux propres et résultats nets de ces entreprises seront par conséquent repris à l'annexe 6.5.1 des BNB de 2024.

